

# Contrat de Baie des Îles d'Or

2016  
2021



## *Bilan intermédiaire 2016-2020 et perspectives 2021*

**MÉTROPOLE  
TOULON  
PROVENCE  
MÉDITERRANÉE**



[www.metropoleTPM.fr](http://www.metropoleTPM.fr)

 **Contrat de Baie  
ÎLES D'OR**

[www.contratdebaie-tpm.org](http://www.contratdebaie-tpm.org)



Structure porteuse :



CONTRAT DE BAIE DES ILES D'OR  
(2016-2021)

Bilan intermédiaire 2016-2020 et  
perspectives 2021

La mise en œuvre du Contrat de baie des Iles d'or est accompagnée par :



**Décembre 2020**

Référence à utiliser : Métropole Toulon Provence Méditerranée, 2020. CONTRAT DE BAIE DES ILES D'OR - Bilan intermédiaire 2016-2020 et perspectives 2021. 71 p. + annexes 7 p.



## SOMMAIRE

<b>I. RAPPELS DE LA DEMARCHE.....</b>	<b>4</b>
1.1 LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE BAIE DES ILES D'OR .....	5
1.2 RESUME DES ENJEUX DU CONTRAT DE BAIE DES ILES D'OR .....	7
1.3 LES ACTEURS DE LA DEMARCHE .....	10
1.4 ETAPES CLEFS DE LA DEMARCHE & EVOLUTIONS DES COMPETENCES LIEES A L'EAU .....	13
<b>II. BILAN INTERMEDIAIRE 2018-2020 .....</b>	<b>16</b>
2.1 BILAN GLOBAL DES ACTIONS POUR LES 4 ENJEUX .....	16
2.2 BILAN PAR ENJEU .....	18
ENJEU A : La réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins .....	18
ENJEU B : La gestion durable des ressources et des milieux naturels .....	34
ENJEU C : La préservation et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins en lien avec la gestion du risque .....	42
ENJEU D : La mise en œuvre d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire et les démarches existantes .....	56
<b>III. PERSPECTIVES 2021 .....</b>	<b>64</b>
<b>Annexe : Tableau de l'état des actions au 1<sup>er</sup> novembre 2020 .....</b>	<b>72</b>

### 12 FOCUS sur des projets réalisés

- Page 22 - FOCUS 1 : Suivi des contaminants chimiques en milieu marin par l'utilisation d'intégrateurs biologiques (RINBIO)
- Page 26 - FOCUS 2 : Mise en conformité du système d'assainissement de la ville de Collobrières
- Page 30 - FOCUS 3 : Mise en place d'ouvrages de traitement des eaux pluviales issues des parkings de la base aéronavale d'Hyères / le Palyvestre et des pistes aéronautiques de l'aérodrome Toulon / Hyères
- Page 33 - FOCUS 4 : Création d'une aire collective de lavage et de remplissage des pulvérisateurs pour les agriculteurs de Pierrefeu
- Page 38 - FOCUS 5 : Elaboration d'un chapitre au sein du P.A.G.D. du S.A.G.E. Gapeau valant P.G.R.E. (plan de gestion quantitative de la ressource en eau)
- Page 41 - FOCUS 6 : Gestion du dispositif Aquarenova pour limiter la remontée du biseau sale dans la nappe du Gapeau
- Page 45 - FOCUS 7 : Etude des salins d'Hyères en tant que socio-écosystème lagunaire (projet salsa)
- Page 50 - FOCUS 8 : travaux pour l'optimisation de la continuité écologique sur le seuil prioritaire de la Grillonne
- Page 52 - FOCUS 9 : Etude et travaux de sauvegarde du cordon littoral des Vieux Salins d'Hyères
- Page 55 - FOCUS 10 : Mise en place de mouillages organisés dans le cœur du Parc national de Port-Cros
- Page 59 - FOCUS 11 : Animation et pilotage du Contrat de baie des îles d'or
- Page 63 - FOCUS 12 : Organisation du Festival international du monde marin à Hyères (GALATHEA)

## Préambule

Forte de son expérience du Contrat de baie de la Rade de Toulon et au regard des résultats positifs de cette démarche sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques de la rade et de son bassin versant, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a initié dès 2007 une réflexion autour de la mise en place d'un Contrat de baie des Îles d'Or, sur le territoire voisin de la Rade d'Hyères et son bassin versant. Co-construit avec tous les acteurs du territoire, ce Contrat de baie a été signé le 3 juillet 2017 par 48 partenaires, pour une durée de six ans (2016-2021).

Cette démarche multi-partenariale fédère au total 32 structures maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire en charge de la mise en œuvre du programme d'actions contractuel. Il peut s'agir de communes, d'intercommunalités, d'établissements publics et associés, de chambres consulaires, d'associations, d'établissements militaires.... Le programme d'actions contractualisé compte 188 opérations qui s'articulent autour des quatre enjeux identifiés lors du diagnostic réalisé en 2012 : la réduction des pollutions telluriques, la gestion durable de la ressource en eau, la préservation et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux, l'animation de la démarche et la structuration d'un réseau d'acteurs.

Un premier bilan de l'état d'avancement des actions a été réalisé fin 2017 et présenté au Comité de baie le 6 avril 2018. Le présent document a pour but de présenter un second bilan intermédiaire, dressant un état d'avancement du Contrat au 1<sup>er</sup> novembre 2020. Ce travail est présenté par grand enjeu du Contrat et au sein de chacun d'eux, par objectif. Afin d'illustrer plus concrètement les actions réalisées, un focus est présenté pour chaque objectif ; au total, une douzaine de focus ont été rédigés.

La vision d'ensemble qui est présentée dans ce document s'est appuyée d'une part sur le premier bilan intermédiaire qui avait été dressé pour la période 2016-2017, mais a nécessité d'autre part un travail d'enquête important auprès des maîtres d'ouvrage, organisé par la cellule d'animation du Contrat de baie des Îles d'Or entre septembre et octobre 2020. Enfin, ce document s'achève en présentant les perspectives 2021 qui correspondent à la dernière année de la programmation du Contrat baie des îles d'Or. Elles recensent à la fois les actions qui étaient initialement prévues pour la fin du Contrat ainsi que les nouvelles actions, proposées par les maîtres d'ouvrage et rajoutées à la programmation pour compléter leur engagement.

Il est à noter que ce bilan intermédiaire porte uniquement sur le suivi technique et administratif de la démarche, l'objectif étant de démontrer sa dynamique de mise en œuvre. Un bilan qualitatif sera réalisé en fin de Contrat pour évaluer de manière globale l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques de ce territoire, au regard des actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de baie des Îles d'Or.

*Ce document vient compléter les ressources existantes sur le Contrat de baie des Îles d'Or :*

- ☞ *Dossier définitif Tome 1 : Présentation du territoire*
- ☞ *Dossier définitif Tome 2 : Le programme d'actions*
- ☞ *Dossier définitif Tome 3 : Le document contractuel*

## I. RAPPELS DE LA DEMARCHE

L'outil « Contrat de baie » et surtout la façon dont il est déployé sur la durée, constitue un levier pour engager des études structurantes, nécessaires à la connaissance préalable et à la mise en œuvre d'actions concrètes et intégrées dans le domaine de la gestion de l'eau.

De plus, la nécessité d'une gestion intégrée et concertée des enjeux liés à l'eau à l'échelle d'un territoire incluant une rade et son bassin versant est unanimement reconnue. Ce principe de gestion permet ainsi d'appréhender les problématiques de l'eau dans leur globalité, de la source à l'impact sur le milieu récepteur et de mettre ainsi en évidence la solidarité amont / aval. La complexité et la transversalité des problématiques mises en évidence dans le cadre du diagnostic préalable réalisé en 2012 ne laissent par ailleurs aucun doute sur le bien-fondé d'une telle démarche.

Cette gestion concertée permet également de répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) qui impose des échéances d'atteinte de bon état des masses d'eau. Elle permet ainsi de répondre aux obligations réglementaires en matière de gestion des eaux sur ce territoire, mais aussi de décliner le programme de mesures du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône Méditerranée, en prenant en compte les spécificités locales et en permettant la mise en œuvre des projets associés.

Le Contrat de baie permet aussi de contribuer à l'atteinte des objectifs visés par la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM) pour les deux masses d'eau côtières du territoire. Les actions déclinées localement doivent notamment être en cohérence avec les mesures préconisées dans le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) de Méditerranée.

Enfin, l'obligation d'excellence en matière de qualité environnementale, et notamment de gestion des eaux de ce territoire, apparaît peut-être plus que sur tout autre territoire, comme une évidence. L'exemplarité, notamment sur les îles d'or, y est fortement recherchée.

## 1.1 LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE BAIE DES ILES D'OR

Ce territoire se situe en région Provence-Alpes-Côte-D'azur, dans le département du Var (83) et est rattaché au grand bassin hydrographique Rhône Méditerranée.

Le périmètre du contrat de baie, basé sur le découpage des masses d'eau du SDAGE Rhône méditerranée, couvre une superficie d'environ 100 000 hectares (~70% terrestre, ~30% marin). Il couvre le plan d'eau de la rade d'Hyères, les trois îles d'or (Porquerolles, Port-Cros et le Levant) ainsi que les trois sous-bassins versants associés à cette rade (Roubaud, Gapeau et Maravenne). Administrativement, ce périmètre associe 17 communes et 6 établissements publics à caractère intercommunal.

Terrestre et marin, le territoire du contrat de baie des îles d'Or recouvre des spécificités à la fois insulaires et lagunaires avec la présence des îles d'or et des Salins d'Hyères (Vieux salins et Salin des Pesquiers). Il révèle aussi une singularité géologique rare liée au double tombolo de la presqu'île de Giens.

Dans l'ensemble, l'occupation du sol y est largement dominée par les forêts (72,8%) et les activités agricoles (19,4%). Les espaces artificialisés ne représentent que 7,8% de ce vaste territoire.

On y compte environ 150 000 habitants mais ce territoire est marqué par une forte variation saisonnière, entraînant une multiplication par 3 de la population en période estivale sur le littoral et les îles. Cette forte attractivité touristique nécessite une vigilance et une attention particulière sur les pressions supplémentaires qu'elle peut générer sur la ressource en eau et les milieux.

### Le territoire du Contrat en quelques chiffres...

- Plan d'eau marin de la rade d'Hyères : 300 km<sup>2</sup>
- Linéaire côtier : ~150 km
- 3 bassins versants : Gapeau, Maravenne et Roubaud (soit une surface de 685 km<sup>2</sup>)
- 3 fleuves côtiers principaux soit ~70 km de cours d'eau
- 3 îles (dont 2 situées en cœur de Parc national) : Porquerolles, Port-Cros et Le Levant
- 29 masses d'eau :
  - 2 masses d'eau côtières (objectif de Bon Etat fixé à 2015)
  - 18 masses d'eau superficielles (5 masses d'eau dont l'objectif d'atteinte du Bon Etat fait l'objet d'une dérogation jusqu'en 2021 ou 2027 - Motifs : nutriments / pesticides, manque de connaissance, morphologie, substances prioritaires)
  - 9 masses d'eau souterraines (2 masses d'eau dont l'objectif d'atteinte du Bon Etat fait l'objet d'une dérogation jusqu'en 2021 – Motifs : nitrates / pesticides, mauvais état quantitatif)
- 17 communes dont 3 littorales
- 6 intercommunalités



## 1.2 RESUME DES ENJEUX DU CONTRAT DE BAIE DES ILES D'OR

Le travail de diagnostic réalisé en 2012 en partenariat avec les acteurs du territoire a permis d'identifier trois grands enjeux opérationnels autour de la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur ce territoire : la réduction des pollutions telluriques, la gestion durable de la ressource en eau, la préservation et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux. L'animation pour le suivi du contrat et la structuration du réseau d'acteurs constituent le quatrième axe transversal du contrat.

En réponse à ces enjeux, les acteurs ont déterminé 18 objectifs opérationnels qui structurent le programme et se déclinent en 188 actions, pour un montant global prévisionnel d'environ 46 millions d'Euros Hors Taxes.

- ✓ **94 actions relèvent de l'enjeu A** : Réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins
- ✓ **29 actions relèvent de l'enjeu B** : Gestion durable des ressources et des milieux naturels
- ✓ **48 actions relèvent de l'enjeu C** : Préservation et amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins en lien avec la gestion du risque
- ✓ **17 actions relèvent de l'enjeu D** : Mise en œuvre d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire et les démarches existantes

Ce projet est le fruit d'une co-construction avec les acteurs, garante d'une bonne complémentarité avec les démarches territoriales existantes (Charte du Parc national de Port-Cros, Opération Grand Site presqu'île de Giens et Salins d'Hyères, Volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée, SAGE Gapeau et Natura 2000 Rade d'Hyères).

### La réduction des pollutions telluriques, l'enjeu phare du Contrat

Situées sur la partie aval du territoire, la Rade d'Hyères constitue le réceptacle ultime des eaux drainées par le bassin versant et est également le siège de nombreuses activités, susceptibles de générer des apports polluants pouvant impacter plus ou moins significativement la qualité de l'eau et des milieux. En particulier, la difficile maîtrise des eaux pluviales, liée à une pluviométrie hétérogène et à des apports diffus, les apports polluants aux sources multiples et parfois localisées en bord de mer font pressentir un besoin important de connaissances (objectif A.1) afin d'une part de diminuer les apports microbiologiques et d'autre part de réduire les apports chimiques à la rade (objectifs A.2 et A.3). Le diagnostic du territoire avait par ailleurs identifié la nécessité d'accorder une attention particulière aux territoires insulaires sur lesquels la situation est perfectible.

Concernant la qualité des eaux souterraines et des rivières, la réduction des apports en phosphore, nitrates et pesticides (objectif A.4) constitue une priorité issue du diagnostic. Afin d'obtenir des résultats significatifs dans ce domaine, le Contrat de baie intègre les objectifs ambitieux imposés par la réglementation (plan Ecophyto II, loi Labbé) mais aussi les objectifs fixés localement par certaines démarches (Charte du Parc national de Port-Cros, démarche INNO'VITI VAR de la Chambre d'Agriculture).

Enfin, l'amélioration des connaissances autour des autres substances polluantes comme les résidus médicamenteux par exemple, apparaît également sur ce territoire comme un objectif important, le nombre d'établissements hospitaliers étant assez conséquent, situés notamment à l'interface terre-mer (objectif A.5).

### La gestion durable de la ressource en eau, un enjeu fort sur un territoire déficitaire

Le territoire du Contrat de baie est le siège en amont de nombreuses activités agricoles et en aval d'une très forte densité humaine, accentuée en période estivale. Afin de couvrir des besoins élevés en eau, les seules ressources souterraines locales ne suffisent pas et les ressources voisines sont sollicitées : le territoire est en déficit quantitatif. A noter que ces ressources sont à partager avec les îles qui dépendent bien souvent du continent pour l'alimentation en eau potable (Porquerolles et Port-Cros).

La gestion équitable des besoins de chaque usager et la préservation des ressources est largement prise en compte dans le cadre du SAGE du Gapeau. Dans un contexte de raréfaction des ressources (notamment en lien avec le changement climatique) et face aux besoins croissants, il convient donc d'améliorer les connaissances sur les ressources disponibles (objectif B.1), de mettre en place une gestion raisonnée et mieux répartie de celles-ci, de sécuriser l'approvisionnement des îles et d'étudier enfin les possibilités de diversification de la ressource.

Sur le plan quantitatif, au regard des études récentes menées sur le continent (études des volumes prélevables, ressources stratégiques), l'objectif était de mettre en place un plan de gestion de la ressource (PGRE) et d'aller plus loin sur la rationalisation de l'utilisation de la ressource. L'objectif est de préserver les ressources locales, d'optimiser sa distribution (économies d'eau sur les réseaux, lutte contre le gaspillage) et de mieux répartir la sollicitation entre les différentes ressources (objectif B.2).

Sur le plan qualitatif, la reconquête et le maintien de la qualité de l'eau brute exploitée pour l'alimentation en eau potable est indispensable. Sur le territoire, trois captages en eau potable sont identifiés comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021, sur La Crau (Puits des Arquets) et Hyères (Golf Hôtel et Père Eternel). Si celui de La Crau n'est plus utilisé à ce jour pour l'alimentation en eau potable de la Commune, les deux autres doivent faire l'objet d'un programme d'actions spécifique pour lutter contre les pollutions diffuses, principalement sur le plan des nitrates et des pesticides (objectif B.3).

Enfin, par leur proximité avec le milieu marin, certaines nappes d'eau souterraines restent sensibles à la remontée du biseau salé (nappe alluviale du Gapeau, nappes de l'île de Porquerolles) et doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'une gestion optimisée (objectif B.4).

### **La préservation des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités naturelles, un enjeu fort sur ce territoire, à la fois sur terre, à l'interface terre-mer et en mer**

Les rivières, les zones humides littorales et le milieu marin sur le territoire constituent des espaces à la fois riches et vulnérables, où les enjeux se croisent, qu'ils soient patrimoniaux, économiques ou liés aux risques naturels (submersions par débordement de lit mineur ou par intrusion marine, érosion des sols continentaux et érosion côtière par la mer ainsi que des risques liés à la forte densité industrielle et touristique). Pour limiter les risques d'inondation, la prise en compte des milieux naturels des cours d'eau dans la gestion de ce risque constitue une obligation réglementaire du SDAGE mais aussi et surtout un véritable atout dans le ralentissement dynamique des crues. Cela passe par une amélioration des connaissances des fonctionnalités naturelles et hydrauliques des cours d'eau (objectif C.2)

Sur le plan écologique, le territoire du contrat de baie est marqué par la présence d'un patrimoine naturel remarquable et des territoires uniques à l'interface terre-mer qu'il convient de préserver. Toutefois, sur la partie amont, la continuité écologique, notamment des cours d'eau (Gapeau et ses affluents), peut parfois être entravée par la présence d'un grand nombre de seuils au niveau desquels des actions doivent être menées en priorité. De plus, sur le territoire du Contrat de baie, huit masses d'eau font l'objet d'une dérogation pour l'atteinte du bon état écologique en raison de leur dégradation morphologique. Les altérations physiques des cours d'eau résultent principalement de l'urbanisation ayant entraîné des modifications notamment sur les lits majeurs des cours d'eau, sur la forme des berges, l'écoulement (seuils, dévoiement). C'est pourquoi ils font l'objet d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien (objectif C.3).

Concernant la zone littorale, une attention particulière est portée dans ce Contrat sur les conséquences de l'érosion côtière sur les milieux naturels (objectif C.4). Des actions pour permettre une meilleure prise en compte de ces phénomènes sont ainsi inscrites à la programmation.

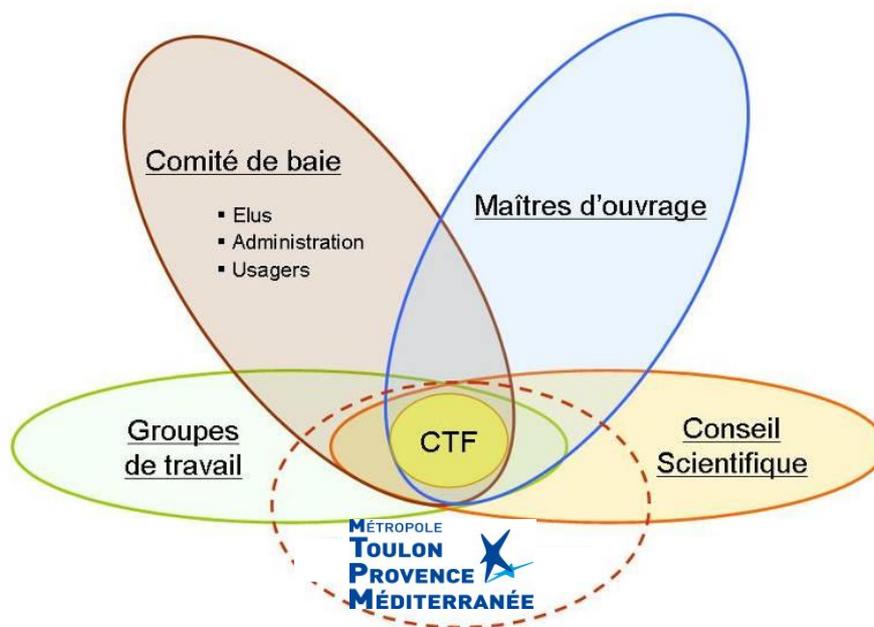
Enfin, pour le milieu marin, l'objectif est de protéger, voire restaurer, les milieux afin de retrouver un équilibre entre la vie aquatique et les usages du plan d'eau (objectif C.5). Pour finir, la suppression des macro-déchets dans les milieux naturels constitue aussi un objectif important du Contrat (objectif C.6).

### **L'animation et le suivi du contrat de baie des îles d'Or pour la bonne mise en œuvre du projet**

Enfin, l'animation active mise en place par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, soutenue par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, constitue la pierre angulaire de l'édifice Contrat de baie des îles d'or : fédérer et entretenir le réseau d'acteurs, les maîtres d'ouvrage et les structures porteuses des autres démarches de gestion et de planification sur le territoire, créer des synergies entre acteurs de l'amont et de l'aval et convaincre les citoyens, sont les objectifs ambitieux de l'animation sur la durée du contrat (objectifs D.1 à D.3).

### 1.3 LES ACTEURS DE LA DEMARCHE

Afin d'optimiser la construction et la mise en œuvre de cette démarche, une gouvernance spécifique a été mise en place dès le début, associant différents types d'acteurs concernés par la thématique de l'eau et plusieurs instances aux rôles bien définis.



#### LA STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT DE BAIE : LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE (MTPM)

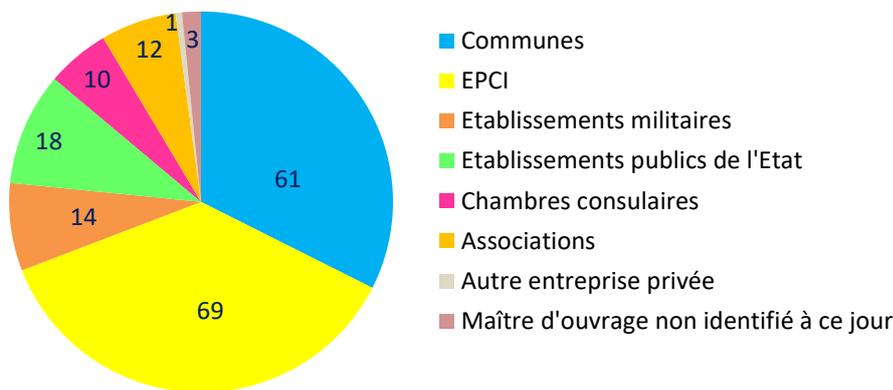
Elle est chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du Contrat de baie : organisation des réunions et contacts nécessaires avec les maîtres d'ouvrage, réalisation des bilans annuels, du bilan à mi-parcours et du bilan en fin de Contrat ; secrétariat et animation des différentes instances du Contrat (Comité de baie, Comité Technique et Financier, Conseil Scientifique des Contrats de baie) ; mise en place des outils de suivi du Contrat, production des outils de communication et diffusion de l'information auprès des acteurs locaux ; valorisation de la démarche à l'extérieur du territoire.

#### LES 32 MAITRES D'OUVRAGE

Il s'agit de l'ensemble des structures qui ont en charge la mise en œuvre des actions. On retrouve en particulier des établissements de coopération intercommunale et des collectivités locales, des établissements publics, des chambres consulaires, des établissements militaires, des associations.

<p><b>Communes et intercommunalités</b></p> <p>Commune de La Londe                  Commune de Bormes                  Commune de Pierrefeu                  Commune de Méounes                  Commune de Collobrières                  Commune d'Hyères                  Commune de Carnoules                  Commune de Cuers                  Commune de Puget-Ville                  Commune de La Crau                  Métropole TPM                  Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures                  Communauté de Communes de la vallée du Gapeau</p> <p>Syndicat mixte du Bassin Versant du Gapeau                  Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée</p>	<p><b>Etablissements publics de l'Etat</b></p> <p>Office Française de la Biodiversité                  Conservatoire du littoral                  Parc national de Port-Cros                  CNFPT</p> <p><b>Etablissements militaires</b></p> <p>Marine nationale                  AIA Cuers/Pierrefeu</p>
<p><b>Associations et entreprises privées</b></p> <p>Filière cheval PACA                  Fredon PACA                  CIETM                  Ligue de Protection des Oiseaux                  Association Déclic Bleu Méditerranée                  ENVISAN                  GIS Posidonie                  Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique</p>	<p><b>Chambres consulaires</b></p> <p>Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var                  Chambre de Commerce et d'Industrie du Var                  Chambre d'Agriculture du Var</p>

**Répartition des 188 actions par maître d'ouvrage**



**LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU CONTRAT**

✓ **Le Comité de baie des Iles d'or**

Le Comité de baie est une instance de concertation, de décision et d'information. Son rôle est de veiller au respect des engagements des différents signataires du Contrat. Le Comité de baie comprend 79 structures membres qui représentent l'ensemble des acteurs répartis en quatre collèges : élus des collectivités territoriales, organismes d'Etat, personnes morales ou expertes et usagers concernés par la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce Comité, dont la composition est arrêtée par le Préfet (arrêté préfectoral du 12 novembre 2013, révisé le 2 octobre 2017) se réunit chaque année et permet de suivre la mise en œuvre du programme d'actions.

### ✓ **Le Comité technique et Financier (CTF)**

Pour suivre le contrat et appuyer son caractère partenarial, un Comité technique et financier a été mis en place. Se réunissant avant chaque Comité de baie, cette instance est constituée de la structure animatrice du Contrat (Métropole TPM), des principaux partenaires techniques et financiers du contrat (DREAL PACA, DDTM du Var, Préfecture maritime de Méditerranée, Office Français de la Biodiversité, Agence de l'Eau RMC, Région PACA, Département du Var) mais aussi des principales structures porteuses des autres démarches en cours sur le territoire ( Parc national de Port Cros, Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau, Syndicat mixte du SCOT Provence Méditerranée). Ce Comité apporte un soutien technique à la cellule d'animation du contrat de baie et assure une coordination entre les partenaires pour le financement des projets inscrits au contrat de baie et facilite ainsi la programmation financière.

### ✓ **Le Conseil Scientifique (CS)**

Le Comité de baie est assisté d'un Conseil scientifique rassemblant à ce jour 23 experts bénévoles, entièrement indépendants de la structure porteuse des Contrats de baie, et tous concernés par les thématiques relatives aux actions du contrat de baie (écologie marine, écologie aquatique terrestre / hydrogéologie, chimie / écotoxicologie, microbiologie / santé humaine, droit de l'environnement...). Ce Conseil scientifique est commun aux contrats de baie de la rade de Toulon et des îles d'or et joue un rôle consultatif auprès du Comité de baie. Il est saisi par le Président ou par décision du Comité de Baie pour produire des avis ou pour faire intervenir le ou les experts compétents. Il se réunit en moyenne 4 fois par an en séance plénière et sous la forme groupes de travail thématiques.

## 1.4 ETAPES CLEFS DE LA DEMARCHE & EVOLUTIONS DES COMPETENCES LIEES A L'EAU ET AUX MILIEUX AQUATIQUES

Plusieurs étapes ont jalonné la mise en œuvre du Contrat de Baie depuis les débuts de la démarche en 2007 jusqu'à aujourd'hui.

### **Lancement de la démarche : présenter l'outil contrat de baie et concertation préalable pour bâtir la problématique contrat de baie sur le territoire**

- 2007 : lancement de la démarche (réunion d'information)
- 2008-2009 : concertation préalable auprès des acteurs (groupes de travail thématiques) : une quinzaine de réunions, près de 300 participants mobilisés

### **Diagnostic du territoire et identification des enjeux**

- 2010-2012 : état des lieux des problématiques du territoire en matière de qualité des eaux et des milieux aquatiques, concertation locale pour l'identification des enjeux et des objectifs du Contrat, démonstration de la pertinence de l'outil au regard des autres démarches en cours ou à venir sur le territoire
  - ☞ 5 décembre 2012 : avis favorable du comité d'agrément de l'Agence de l'eau Rhône méditerranée Corse sur le dossier de candidature du contrat de baie (motivations, pertinence de l'outil)

### **Construction du programme d'actions et signature du Contrat de baie des îles d'Or**

- 2013-2016 : concertation locale pour la construction du programme d'actions pluriannuel et détermination des possibilités de financement
  - ☞ 17 juin 2016 : avis favorable du comité d'agrément de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur l'avant-projet de contrat (diagnostic, enjeux, objectifs, programme d'actions)
- 2017 : validation du Contrat par le Comité de baie des Iles d'or (janvier) et délibération de l'ensemble des signataires
- Signature du Contrat de baie des Iles d'or le 3 juillet 2017 pour 6 ans (2016-2021) : 48 signataires

### **Mise en œuvre du programme**

- Comité de baie du 6 avril 2018 : présentation du bilan intermédiaire n°1 (période 2016-2017) et perspectives 2018 (préparé en amont avec le CTF lors de la réunion du 15 février 2018)
- Comité de baie du 18 décembre 2020 : présentation du bilan intermédiaire n°2 (période 2018-2020) et perspectives 2021 (préparé en amont avec le CTF lors de la réunion du 17 novembre 2020)

## **EVOLUTION DES COMPETENCES LIEES A L'EAU ET AUX MILIEUX AQUATIQUES AYANT DES INCIDENCES SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

Depuis sa signature en 2017, le contexte local autour des compétences liées à l'eau et aux milieux aquatiques a fortement évolué, entraînant un changement de maître d'ouvrage pour certaines opérations du Contrat et parfois une requalification complète de l'action. Cela concerne notamment :

- La création et la mise en place de la compétence GEMAPI sur le territoire,
- Le transfert des compétences Eau (eau potable, assainissement, pluvial) des communes vers les intercommunalités).

### **Zoom sur la nouvelle compétence GEMAPI**

#### **« Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »**

Initiée par la loi de Modernisation de l'action publique (MAPTAM) du 27 janvier 2014 puis la loi NOTRe du 7 août 2015, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est devenue une compétence ciblée et obligatoire attribuée aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le transfert de cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre étant prévu par la loi, celui-ci a été effectif sur le territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 également. Sur le périmètre du Contrat de baie des Îles d'or, les « structures gémapiennes » sont donc :

- Pour le bassin versant du Roubaud : la Métropole Toulon Provence Méditerranée,
- Pour le bassin versant du Gapeau : le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau,
- Pour le bassin versant du Maravenne : la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures.

Ces EPCI exercent donc la compétence GEMAPI en lieu et place de leurs communes membres sur les bassins versants concernés.

Pour rappel, la compétence GEMAPI est définie par les quatre alinéas suivants de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (alinéa 1),
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (alinéa 2),
- La défense contre les inondations et contre la mer (alinéa 5),
- La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa 8).

### Zoom sur le transfert des compétences « Eau » des communes vers les intercommunalités

Dès son adoption en août 2015, la loi NOTRe relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoyait que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, soit obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Afin de prendre en compte les préoccupations des élus sur le sujet, qui ont été fortes à cette période, il a été laissé la possibilité pour les communautés de communes de reporter le transfert obligatoire des compétences au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, si 25% des communes membres représentant 20% de la population intercommunales s'opposaient à ce transfert avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Sur le territoire du Contrat de baie des Iles d'or, cela s'est traduit par :

- Le transfert total des compétences Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume. Cela concerne la commune de Signes.
- Le transfert total des compétences Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Provence Verte. Cela concerne la commune de Méounes.
- Le transfert partiel des compétences Eau (uniquement eau potable et assainissement) au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau. Cela concerne les communes de Solliès-pont, Solliès-ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier.
- Le choix du report du transfert des compétences Eau au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur le territoire de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures. Cela concerne les communes de La Londe, Bormes, Cuers, Pierrefeu, Collobrières.
- Le choix du report du transfert des compétences Eau au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur le territoire de la Communauté de communes Méditerranée Cœur du Var. Cela concerne les communes de Puget-ville, Carnoules et Pignans.

De plus, la création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, rendue possible grâce à la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain élargissant les possibilités de transformation en Métropoles des EPCI de plus de 400 000 habitants, a également eu un impact sur la répartition des compétences Eau sur ce périmètre. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole TPM exerce les compétences Eau (assainissement, pluvial, eau potable) en lieu et place de ses communes membres. Cela concerne les communes de La Crau et Hyères sur le territoire du Contrat de baie des Iles d'or.

## II. BILAN INTERMEDIAIRE

### 2.1 BILAN GLOBAL DES ACTIONS POUR LES 4 ENJEUX

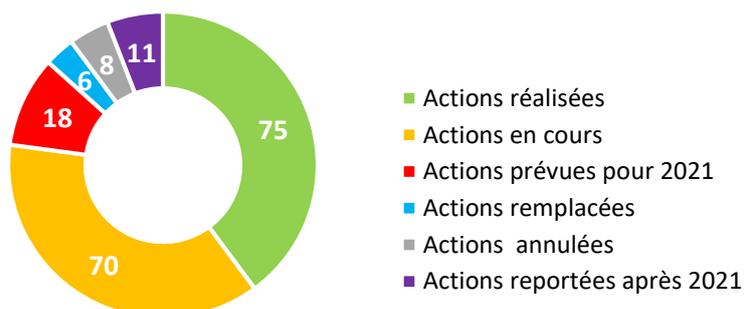
Le bilan présenté ci-après dresse l'état d'avancement du Contrat de baie des Iles d'or au 1<sup>er</sup> novembre 2020. Il s'appuie d'une part sur le premier bilan intermédiaire qui a été présenté au Comité de baie le 6 avril 2018 et qui couvrait la période 2016-2017, et d'autre part sur une nouvelle collecte d'informations auprès des maîtres d'ouvrage du territoire à l'automne 2020. Au cours de cette période, près de 25 contacts et entretiens individuels ont été menés sur le territoire pour faire le point sur la mise en œuvre de leurs actions mais aussi identifier les perspectives 2021.

Parmi les maîtres d'ouvrage rencontrés, on peut citer :

- ✓ **Communes** : Méounes, Collobrières, Hyères, La Crau, La Londe, Bormes, Pierrefeu **et Intercommunalités** : Métropole TPM (4 Directions), Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau ;
- ✓ **Etablissements publics** : Marine nationale, AIA Cuers-Pierrefeu, Parc national de Port-Cros, Conservatoire du littoral ;
- ✓ **Représentants des usagers et associations** : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, LPO.

Ce travail de collecte des informations auprès des maîtres d'ouvrage a permis de dresser l'état d'avancement des 188 actions présenté ci-après.

**AU TOTAL : 77% des actions sont réalisées ou en cours au 1<sup>er</sup> novembre 2020 (4 enjeux confondus)**

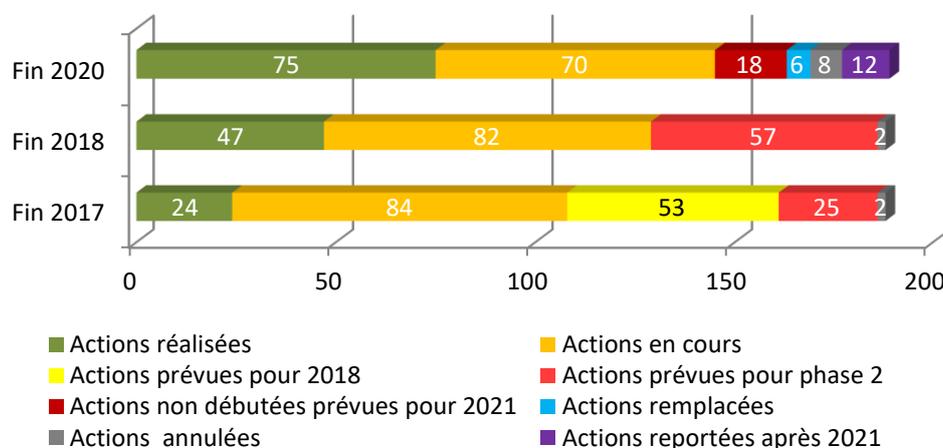


Le diagramme ci-dessous présente une photo de la mise en œuvre du Contrat au 1<sup>er</sup> novembre 2020. Différentes catégories d'actions ont été considérées :

- Les actions réalisées : actions pour lesquelles le maître d'ouvrage a achevé leur mise en œuvre technique avant le 1<sup>er</sup> novembre 2020 (le solde financier n'est pas pris en compte dans ce classement) ;
- Les actions en cours : actions pour lesquelles la mise en œuvre opérationnelle a démarré mais n'est pas encore achevée au 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;
- Les actions prévues pour 2021 : actions dont le démarrage opérationnel interviendra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- Les actions remplacées : actions pour lesquelles l'objectif global de la fiche a été atteint mais d'une manière différente (modification de la nature des travaux) ;
- Les actions annulées : actions dont la pertinence ou la faisabilité (administrative, technique ou financière) ont été remises en cause ;
- Les actions reportées après 2021 (hors Contrat) : actions pour lesquelles le maître d'ouvrage ne pourra pas effectuer leur lancement avant le 31 décembre 2021.

De manière globale, nous pouvons constater que la mise en œuvre du Contrat est bien avancée puisque 77% des actions sont à ce jour réalisées ou en cours, tous enjeux confondus. Seules 11 actions sont reportées après 2021, le plus souvent en raison des difficultés budgétaires actuelles ou du retard pris dans la réalisation des études préalables.

**Dynamique de la mise en œuvre globale du Contrat entre 2016 et 2020**

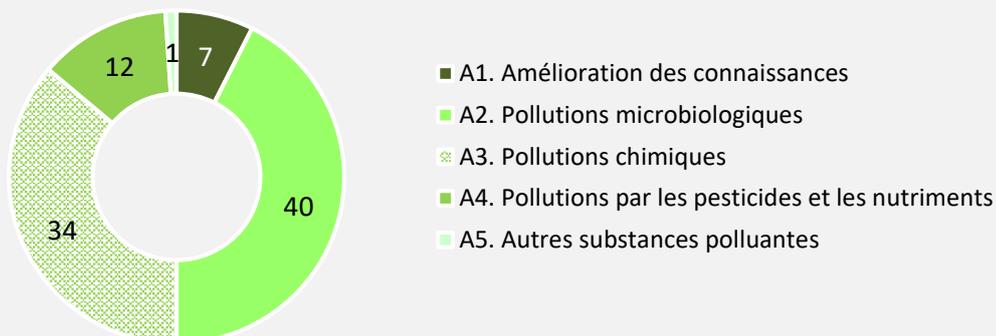


Globalement, la dynamique de mise en œuvre des actions et l'engagement des maîtres d'ouvrages a été bonne et constante. On relève cependant un ralentissement dans la mise en œuvre de certaines actions entre 2018 et 2019 (augmentation du nombre d'actions prévues pour la phase 2 du Contrat, en rouge) lié probablement au flottement relatif au transfert des compétences Eau des communes vers les intercommunalités à cette période.

## 2.2 BILAN PAR ENJEU

### ENJEU A : la réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins

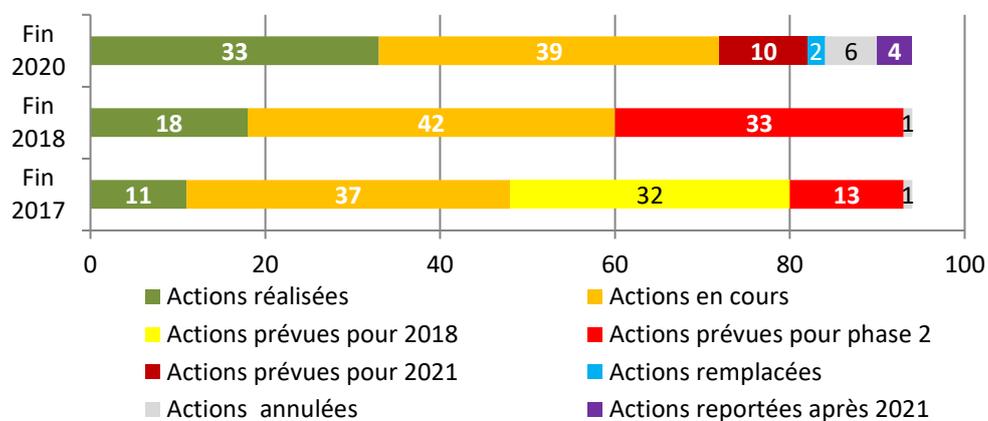
Sur les 188 actions prévues dans le Contrat de baie des Îles d'Or, 94 visent à réduire les pollutions. Elles s'organisent autour de 5 objectifs dont 4 objectifs opérationnels et 1 objectif transversal d'amélioration des connaissances. La majorité des actions tendent à réduire les pollutions microbiologiques et chimiques d'origine anthropiques.



#### 1. ENJEU A : BILAN GENERAL DES ACTIONS SUR LA PERIODE 2016-2020

Le diagramme ci-après présente la dynamique de mise en œuvre du Contrat depuis son démarrage pour les actions relevant de l'enjeu A.

**Dynamique de la mise en œuvre de l'enjeu A du Contrat entre 2016 et 2020**

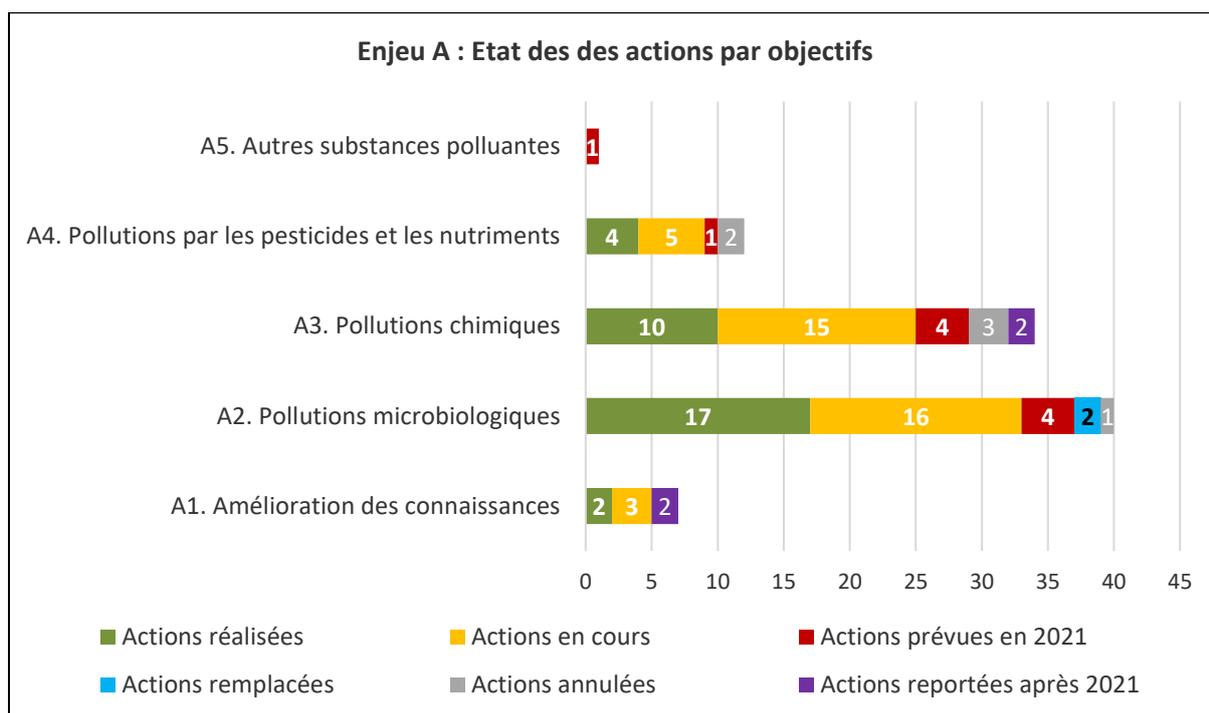


⇒ **76% des actions de l'enjeu A sont réalisées ou en cours au 1<sup>er</sup> novembre 2020**

Pour cet enjeu A, nous pouvons constater que la mise en œuvre des actions est progressive depuis le démarrage du Contrat. On note cependant un ralentissement de la dynamique entre 2018 et 2019 (augmentation du nombre d'actions prévues pour la phase 2, en rouge) que l'on peut expliquer d'une part par le transfert des compétences assainissement et pluvial sur une partie du territoire à cette période mais aussi par le fait que de nombreuses actions structurantes, notamment dans le domaine de l'assainissement (comme l'élaboration des schémas directeurs par exemple) et préalables à d'autres opérations de travaux, ont nécessité plus de temps que prévu initialement, parfois en raison des conditions météorologiques qui n'ont pas permis de réaliser les campagnes de mesures par temps de pluie au moment souhaité.

De manière globale pour l'enjeu A, nous pouvons noter qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2020 : 33 actions sont réalisées, 39 sont en cours, 10 sont prévues pour 2021, 2 sont remplacées, 6 sont annulées et 4 sont reportées hors Contrat.

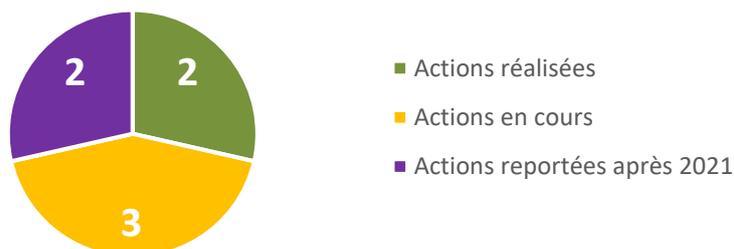
Le diagramme ci-après présente de manière détaillée l'état d'avancement de l'enjeu A pour chacun de ses objectifs, au 1<sup>er</sup> novembre 2020. L'analyse de ce graphique est présentée dans les paragraphes suivants.



## 2. ENJEU A : BILAN OPERATIONNEL PAR OBJECTIF

### Objectif A1 : Améliorer les connaissances et les suivis du milieu (7 actions)

#### A1. Amélioration des connaissances : état d'avancement des actions au 1er. nov.2020



- ✓ **2 actions réalisées**, portant sur la mise en place d'un suivi pérenne de la qualité des eaux superficielles du Gapeau et de ses affluents. Trois campagnes de suivi ont ainsi été réalisées en 2016, 2017 et 2018, chaque campagne couvrant une série de mesures en hiver, au printemps, en été et à l'automne. L'objectif est de suivre l'état biologique et physico-chimique de l'eau sur ces secteurs pour y apporter, le cas échéant, des mesures correctives. Dix stations de mesures sont ainsi suivies sur le bassin versant du Gapeau, parmi lesquelles 3 d'entre elles correspondent au réseau RCS / RCO (Réseau de Contrôle de Surveillance / Réseau de Contrôle Opérationnel) de l'Agence de l'eau et 7 d'entre elles sont gérées par le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau.

- ✓ **3 actions en cours** : parmi elles deux actions de suivi sont considérées comme en cours car, bien qu'une première campagne de suivi ait eu lieu en 2018, une seconde campagne est prévue pour 2021. Elles ne seront donc considérées comme réalisées qu'à la fin du Contrat. Cela concerne d'une part le suivi RINBIO, mutualisé en 2018 à l'échelle du territoire des deux contrats de baie (Rade de Toulon et Iles d'or) et permettant d'évaluer la qualité des eaux littorales grâce à l'utilisation d'intégrateurs biologiques (moules), et d'autre part le suivi de la qualité du milieu marin autour du rejet de la station d'épuration des Bormettes à La Londe. Enfin, l'étude relative à l'évaluation de l'impact des apports polluants issus des bassins versants sur la qualité des eaux des canaux de ceinture des salins d'Hyères est en cours et devrait être finalisée début 2021.



Inventaires dans le cadre du suivi écologique des fonds marins autour du rejet de la station d'épuration des Bormettes (La Londe)

- ✓ **2 actions reportées après 2021 (hors Contrat)** : cela concerne l'étude relative à l'amélioration des connaissances des flux contaminants issus des cours d'eau du bassin versant de la rade d'Hyères ainsi que l'étude de cadrage sur la qualité des sédiments marins de la rade d'Hyères. Le lancement et le pilotage de ces études structurantes nécessitent des moyens budgétaires, techniques et humains adaptés qui ne pourront être mis en œuvre par la Métropole TPM avant l'échéance de ce Contrat de baie.

## FOCUS 1

### SUIVI DES CONTAMINANTS CHIMIQUES EN MILIEU MARIN PAR L'UTILISATION D'INTEGRATEURS BIOLOGIQUES (RINBIO) (Fiche-action A.1.2)

**Maître d'ouvrage :** Métropole TPM



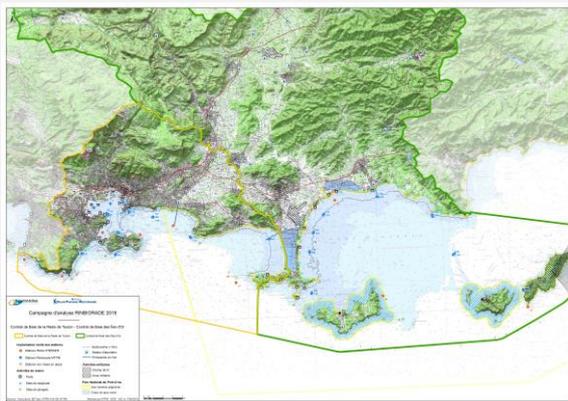
**Coût de l'action :** 64 476 € HT dont 50% AERMC

**L'objectif de cette action est de suivre la qualité chimique des eaux littorales à travers la mise en place d'un réseau de mesures spécifique basé sur l'immersion de pochons de moules dans le milieu. Développé sur le territoire des deux contrats de baie (Rade de Toulon et Îles d'Or), ce réseau de suivi vient en complément de celui mis en œuvre par l'IFREMER à l'échelle de la façade méditerranéenne dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) qui a pour objectif de dégager une tendance globale de la qualité des eaux côtières.**

Lancée en 2018, cette campagne de suivi RINBIO-RADES a été réalisée sur le périmètre des deux Contrats de baie. S'il s'agissait d'une seconde campagne de suivi pour la Rade de Toulon (la première ayant été réalisée en 2007), cette campagne constituait une première et donc un point zéro pour le territoire de la Rade d'Hyères. Au total, 28 stations ont été étudiées, 17 sur le territoire du Contrat de baie de la Rade Toulon et 11 sur le territoire du Contrat de baie des Îles d'Or. Ces stations ont été définies en concertation avec le Conseil Scientifique des Contrats de baie et positionnées à des endroits pertinents (secteurs soumis à l'influence de certains rejets : exutoires de cours d'eau, zones portuaires, rejet de stations d'épuration... et secteurs de référence, considérés comme non soumis aux pressions anthropiques). Parmi ces 28 stations, 9 ont été suivies par l'IFREMER dans le cadre du réseau DCE qu'ils animent à l'échelle de la façade méditerranéenne, et 19 ont donc été étudiées par les prestataires retenus par la Métropole TPM, la société IXBLUE (lot 1 fournitures, immersion, retrait des poches de moules) et le laboratoire EUROFINs (lot 2 analyses chimiques des échantillons).

Conformément au protocole RINBIO, les pochons de moules ont été immergés sur chacune des stations étudiées au printemps 2018, pour une durée de 3 mois (avril-juillet). Les échantillons récupérés ont ensuite fait l'objet d'analyses en laboratoire afin d'évaluer la contamination chimique de la matière vivante qui, en raison de son rôle d'intégrateur biologique, permet d'être représentatif de la qualité des eaux littorales environnantes.

Les résultats de ces analyses ont par la suite été étudiés et interprétés par une stagiaire TPM en 2019, avec le soutien de l'IFREMER et du Conseil Scientifique des Contrats de baie. Les conclusions de ce travail ont permis de montrer que, sur le territoire du Contrat de baie des Îles d'Or, les teneurs en métaux lourds sont le plus souvent de l'ordre du bruit de fond (classe RINBIO 0) ou de la gamme de sécurité (classe RINBIO 1), témoignant d'une absence de contamination significative du milieu d'étude. Seule la présence de teneurs plus élevées en cuivre a été observée au niveau des stations situées au droit des zones portuaires mais ceci est le cas sur l'ensemble du territoire des deux contrats de baie. Cela peut être mis en relation avec l'utilisation de composés cuivrés dans les peintures anti-salissures des bateaux. Sur la Rade de Toulon, la comparaison avec la campagne précédente permet toutefois de dégager une tendance à la baisse. Enfin, concernant les composés organiques (PCB, HAP, TBT), les résultats obtenus témoignent d'une absence de contamination selon les classes RINBIO sur le territoire de la Rade d'Hyères, à l'exception d'une teneur modérée en HAP au sud de la presqu'île de Giens.

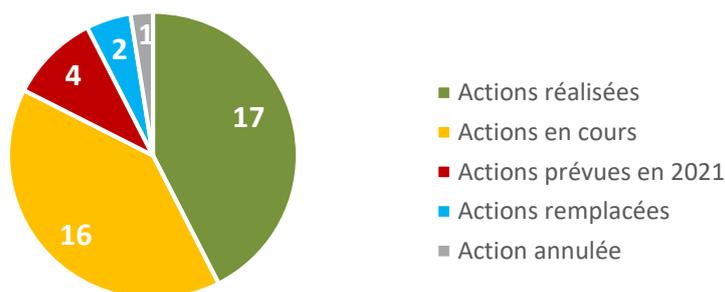


En termes de perspective, la Métropole TPM s'oriente vers un suivi plus fréquent mais sur un nombre de stations plus réduit, en ciblant les stations jugées pertinentes à suivre à l'issue de la campagne 2018. L'idée est de pouvoir mutualiser les investigations avec la campagne réalisée par l'IFREMER sur site tous les 3 ans dans le cadre du suivi DCE, et de pouvoir ainsi bénéficier de leur logistique (moyens à la mer, matériel à bord pour la conservation des échantillons...) et de leur expertise. La prochaine campagne est prévue pour 2021.

**Objectif A2 : Réduire les pollutions microbiologiques (40 actions)**

Il s'agit d'actions visant à l'amélioration de la gestion de l'assainissement : actualisation de schémas directeurs d'assainissement, mise en conformité ou optimisation des systèmes d'assainissement du continent et des îles, mais aussi du déploiement du label Bateau Bleu et de l'obtention des certifications Ports Propres et Eaux de baignade.

**A2. Pollutions microbiologiques : état d'avancement des actions au 1er nov. 2020**



- ✓ **17 actions réalisées** : elles correspondent principalement à l'actualisation de plusieurs schémas directeurs d'assainissement, à la fois sur les communes littorales (La Londe, Bormes) mais aussi sur la partie amont du bassin versant (Méounes, Collobrières). D'autres opérations réalisées concernent des campagnes de recherche et des travaux de réhabilitation menés sur les réseaux d'assainissement pour lutter contre les intrusions d'eaux claires parasites (Vallée du Gapeau, Cuers, Porquerolles) qui, par temps de pluie notamment, peuvent entraîner des surcharges hydrauliques au niveau des stations de traitement.

Plusieurs actions de raccordement au réseau d'assainissement collectif sur certains quartiers situés à proximité d'un cours d'eau ou du milieu marin (Pierrefeu, AIA Cuers-Pierrefeu, Bormes) ont également été finalisées au cours de cette période, permettant ainsi de limiter les éventuels rejets aux milieux naturels. Sur le plan de l'assainissement non collectif, plusieurs opérations de réhabilitation des dispositifs ont été menées par les particuliers sur certains secteurs identifiés comme sensibles sur le territoire du Contrat de baie (secteur des 1<sup>ers</sup> Borrels à Hyères par exemple).

Enfin, des actions ont également été menées par les gestionnaires portuaires pour lutter contre les pollutions microbiologiques, à travers notamment la rénovation ou la création de sanitaires sur les espaces portuaires (port Saint-Pierre, port de Porquerolles) et la mise en place de stations mobiles pour collecter les eaux noires et les eaux grises auprès des plaisanciers (port Saint-Pierre).

- ✓ **16 actions en cours** : elles concernent principalement les travaux structurants de construction de nouvelles stations d'épuration, aussi bien sur le continent (Collobrières) que sur les îles (Porquerolles, Le Levant) ou de construction de dispositifs assimilés (unités collectives sur les hameaux des 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> Borrels à Hyères). Des opérations concernant la réduction des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement sont également en cours sur certaines communes (La Crau, Collobrières, Carnoules) et permettront d'ici la fin du Contrat d'améliorer significativement les rendements des réseaux. Enfin, la commune de Pierrefeu est en train de finaliser l'actualisation de son schéma directeur d'assainissement qui lui permettra de disposer d'un programme d'intervention pluriannuel (période 2021-2035) pour optimiser la gestion des eaux usées sur le territoire communal.

Sur les pollutions microbiologiques pouvant être issues des activités portuaires, plusieurs opérations sont en cours de mise en œuvre, comme par exemple le dispositif « Bateau Bleu » déployé jusqu'en 2019 par le Parc national de Port-Cros qui labellise les professionnels de la plaisance engagés dans une démarche d'écoresponsabilité. Le suivi sanitaire de la qualité des eaux de baignade sur la commune d'Hyères ainsi que la démarche de certification dans laquelle elle est engagée, sont également des actions considérées comme en cours car récurrentes chaque année



jusqu'à la fin du Contrat. Cette opération, grâce à une connaissance très précise des sites de baignade (valorisée dans les profils de vulnérabilité) et une gestion optimisée (gestion active / gestion de crise), permet d'assurer la sécurité sanitaire de la baignade tout au long de la saison estivale. La création des sanitaires publics et portuaires sur le port de la Tour Fondue à Hyères qui sont liés au projet de requalification globale de la gare maritime, ont débuté en septembre 2020 et s'achèveront en février 2022.

- ✓ **4 actions non débutées, prévues en 2021** : elles concernent principalement les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration sur la commune de Méounes ainsi que les travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux d'assainissement communaux de la Vallée du Gapeau.

Un bilan des SPANC à l'échelle du territoire du Contrat de baie sera également porté en 2021 par le Syndicat Mixte du bassin versant du Gapeau (changement de maître d'ouvrage pour cette opération) et la commune de La Londe réfléchit à se lancer dans la démarche de certification de ses eaux de baignade.

- ✓ **2 actions remplacées** : il s'agit de la restructuration du réseau d'eaux usées de la zone du Palyvestre (Hyères) et de la création d'un bassin de stockage en tête de la station d'épuration de l'Almanarre pour lesquelles une solution technique différente de la fiche-action initiale a été choisie par le gestionnaire. Toutefois, les objectifs de réduction des débordements par temps de pluie et donc de surcharge hydraulique au niveau de la station de traitement, identifiés à la base, ont été atteints sur ce secteur.
  
- ✓ **1 action annulée** : il s'agit de l'optimisation de la station d'épuration de Port-Cros. Afin de répondre à la problématique liée à des apports de graisses importants vers la station de traitement, le gestionnaire a lancé une réflexion avec les restaurateurs locaux pour réduire les graisses à la source et s'engager sur des curages plus fréquents des fosses en amont de la station pour éviter les départs dans la filière de traitement. Ces actions locales permettront d'optimiser le fonctionnement de la station d'épuration qui présente, par ailleurs, des bilans conformes en sortie de traitement.

## FOCUS 2

### MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE COLLOBRIERES (Fiche-action A.2.6)



**Maître d'ouvrage :** Commune de Collobrières

**Coût de l'action :** 1 300 000 € HT (acquisition foncière, maîtrise d'œuvre, missions annexes (topographie, géotechnique, diagnostic amiante) et travaux), dont 60% de subventions (AERMC, DETR)

**Trop vétuste, l'ancienne station d'épuration (STEP) datant de 1982 a été déclarée non-conforme par le Préfet du Var en 2014 avec mise en demeure pour la commune de faire les travaux nécessaires, sous peine de stopper l'urbanisation. Il est à noter que la qualité des rejets des eaux dans le milieu naturel (le Réal Collobrier) n'a jamais été mise en cause par les contrôles réalisés par les services de l'Etat, comme par ceux effectués par l'exploitant. Les travaux ont commencé en février 2020 pour une mise en eau de la nouvelle STEP envisagée fin mars 2021.**

Initié en 2017 par le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre, le projet de mise en conformité de la station d'épuration communale devrait aboutir au premier semestre 2021. Après la réalisation des études préalables obligatoires et la recherche de financements, la commune a opté pour un système de traitement à boues activées (en conservant les ouvrages qui pouvaient l'être et en changeant certains) et a décidé de créer une nouvelle filière de traitement des boues d'épuration, plus écologique et mieux intégrée au paysage : les lits plantés de roseaux. Ce choix a nécessité l'acquisition de plusieurs parcelles à l'ouest de la station actuelle. Un poste d'injection de chlorure ferrique pour le traitement du phosphore sera également ajouté et l'ancien clarificateur sera transformé en bassin d'orage.

Dimensionnée pour une capacité de 2500 EH (conformément aux prescriptions du PLU communal établies à un horizon 30 ans), la nouvelle station d'épuration de Collobrières permettra ainsi de traiter de manière optimale les effluents domestiques de ses administrés et contribuera ainsi à la réduction des pollutions microbiologiques vers le milieu naturel. Après traitement, ce rejet continuera de s'effectuer toujours dans le Réal Collobrier et il fera l'objet d'un suivi encadré, à la fois sur la zone amont et la zone aval, en étiage et hors étiage, à raison de deux campagnes par an et par point de suivi, pendant 2 ans.

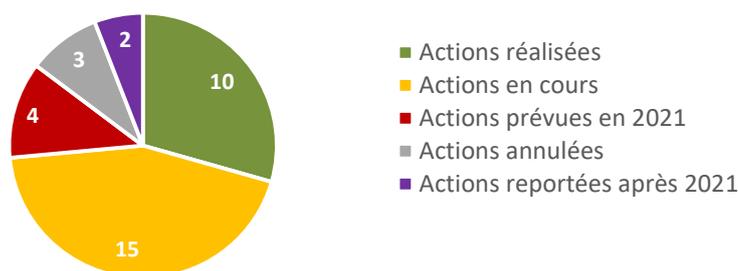


© Ville de Collobrières (2 photos)

**Objectif A3 : Réduire les pollutions chimiques (34 actions)**

Il s'agit d'actions visant une meilleure gestion des eaux pluviales sur le territoire (structuration de la compétence, élaboration et mise en œuvre des schémas directeurs pluviaux, limitation des apports polluants liés au pluvial) mais également d'actions visant une meilleure gestion des effluents à caractère industriel (non domestique) dans les réseaux ou dans les milieux naturels, et enfin d'actions permettant de réduire les pollutions chimiques issues des activités portuaires ou en lien avec des épisodes de pollution accidentelle.

**A3. Pollutions chimiques : état d'avancement des actions au 1er nov.2020**



✓ **10 actions réalisées** : il s'agit dans un premier temps des études menées par les EPCI pour préparer le transfert de la compétence « Eau » (volet pluvial notamment) qui devait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cela concerne les territoires de la Communauté de communes de la vallée du Gapeau et de la Communauté de commune Méditerranée Portes des Maures.

D'autres actions réalisées ont été menées pour optimiser la gestion des eaux pluviales (schéma directeur des eaux pluviales de la commune de La Crau) et améliorer les connaissances sur les rejets à caractère industriel pouvant impacter les milieux aquatiques (identification et cartographie des entreprises susceptibles d'avoir des rejets à caractère non domestique dans les réseaux d'assainissement, les réseaux pluviaux ou les milieux naturels).



Des actions importantes ont également été menées dans le domaine portuaire avec notamment le lancement de la démarche Port propre (via la réalisation de l'étude diagnostique environnementale) sur les quatre ports gérés par la Ville d'Hyères (port Saint-Pierre, port de l'Ayguade, port de La Capte et port Auguier) ainsi que la réalisation des travaux nécessaires à l'obtention de la certification Port propre pour le port de

Porquerolles qui est intervenue en 2017. Pour ce port, une pompe mobile de récupération des eaux de cale des navires a également été acquise par le gestionnaire (Métropole TPM) et mise à disposition des plaisanciers.

Enfin, sur le secteur de la base aéronavale d'Hyères, des ouvrages pour optimiser la récupération et le traitement des eaux pluviales ont été mis en place par la Marine nationale au niveau des parkings et des pistes aéronautiques. Sur la base militaire de Cuers-Pierrefeu (AIA), ce sont des actions de dépollution qui ont été menées à l'automne 2017 au niveau de l'ancien atelier de traitement de surface.

- ✓ **15 actions en cours** : plusieurs actions concernant l'élaboration des schémas directeurs pluviaux sont en cours sur le territoire du Contrat de baie, aussi bien sur la zone littorale (Hyères, La Londe) que plus en amont sur le bassin versant (Puget-ville). D'autres actions visant à optimiser la gestion des effluents à caractère industriel (opération collective Pro'baie sur les communes de La Crau et Hyères et démarche de caractérisation des rejets d'eaux usées non domestiques sur la base navale d'Hyères) sont également en cours de mise en œuvre et se poursuivront en 2021.

**Opération PRO'Baie**  
PROFESSIONNELS PROTÈGENT LA BAIE

Par ailleurs, de nombreuses actions sont actuellement menées par les gestionnaires portuaires en vue de limiter les pollutions à caractère chimique au niveau de ces espaces. Il s'agit par exemple des travaux de mise en conformité de l'aire de carénage du port Saint-Pierre (et donc du traitement des eaux issues de ces activités), des travaux nécessaires au renouvellement de la certification Port propre sur les deux ports de La Londe (Miramar et Maravenne) ou à l'obtention prochaine de la certification pour le port de Port-Cros. Concernant le port de La Tour Fondue, les travaux visant à récupérer et traiter les eaux pluviales au niveau des quais de commerce et à reconstruire le point propre ont débuté puisqu'ils se font dans le cadre du projet global de requalification du port qui a débuté en septembre 2020.

De plus, la Métropole TPM a également acquis et distribué des kits anti-pollution en cas de pollution accidentelle sur les ports de Porquerolles, la Tour Fondue et l'Aiguade du Levant et un supplément sera apporté aux kits en 2021. Sur le port de Porquerolles, la signalétique Port Propre a été créée et installée, certaines modifications doivent être apportées car les aménagements ont évolué. Cette signalétique n'est pas encore installée sur les deux ports de Tour Fondue et de l'Aiguade du Levant qui ne sont pas certifiés Ports Propre pour le moment.

- ✓ **4 actions non débutées, prévues pour 2021** : il s'agit de la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de la commune de Bormes, de la mise en place de dispositifs de collecte et de traitement des eaux pluviales au niveau des parkings et pistes aéronautiques de la base militaire de Cuers-Pierrefeu ou encore de la réalisation d'un exercice de terrain Infrapolmar sur le territoire de la Rade d'Hyères. Celui-ci sera organisé par la Métropole TPM, en collaboration étroite avec les acteurs locaux concernés et les Services de l'Etat, sur la base de l'exercice POLMAR mené en 2017. L'idée est de s'appuyer sur l'expertise du CEDRE pour organiser cet exercice, avec la simulation d'une cellule de crise et d'un atelier terrain de gestion de crise.
- ✓ **3 actions annulées** : la première concerne l'AMO pour le transfert de la compétence pluviale au niveau de la Métropole TPM, pour laquelle la réflexion a finalement été menée dans le cadre d'une autre étude, finalisée en novembre 2018 par la Métropole TPM, sur l'homogénéisation des schémas directeurs pluviaux par bassin versant. La seconde concerne la réalisation d'un schéma directeur communautaire des eaux pluviales à l'échelle de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau : cette action est considérée comme annulée étant donné que la compétence « pluvial » n'a pas été transférée à l'EPCI.

Enfin, la troisième concerne la mise en place par le Parc national d'un suivi des pollutions accidentelles en cœur de Parc : il n'y a pas de suivi spécifique mené en interne mais une veille active des équipes du Parc national pour prévenir et gérer les éventuels épisodes de pollution par des hydrocarbures.

- ✓ **2 actions reportées après 2021 (hors Contrat) :** elles concernent le port du Niel à Hyères. Il s'agit d'une part de la réalisation de l'étude diagnostique Port propre et des travaux visant l'amélioration du traitement des eaux issues des activités de carénage pratiquées sur le port. La délégation de gestion de ce port étant en cours de révision par la Ville d'Hyères, ces travaux ne pourront pas être menés avant l'échéance du Contrat de baie mais restent une priorité pour l'obtention ultérieure de la certification Port propre sur ce port.

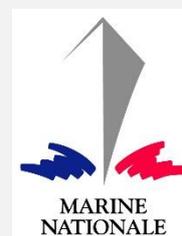
## FOCUS 3

### MISE EN PLACE D'OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES ISSUES DES PARKINGS DE LA BASE AERONAUTIQUE NAVALE D'HYERES ET DES PISTES AERONAUTIQUES DE L'AERODROME TOULON / HYERES

(Fiches-actions A.3.26 et A.3.27)

**Maître d'ouvrage :** Ministère des Armées, Marine Nationale

**Maître d'œuvre :** Ministères des Armées, Service Infrastructure de la Défense (SID)



**Coût de l'action :** 4,1 M €

Créée officiellement le 1<sup>er</sup> février 1925, la Base Aéronautique Navale d'Hyères, anciennement appelée base aéronavale d'Hyères / Le Palyvestre, est une base aérienne de la Marine Nationale. Elle s'étend sur 264 hectares et accueille 1300 personnes. Elle partage ses pistes avec l'aéroport civil de Toulon / Hyères. Dans le cadre de ses activités, qu'elles soient militaires ou civiles, les parkings et les pistes aéronautiques constituent des espaces sensibles, au niveau desquels transitent, par temps de pluie, des eaux de ruissellement pouvant être chargées en pollution et risquant de contaminer le milieu marin récepteur situé en aval.

Afin de répondre à cette problématique et limiter cette pollution, la Marine nationale et le Service Infrastructure de la Défense ont engagé, dans le cadre d'un programme global de réhabilitation, d'importants travaux de rénovation intégrant la mise en place de dispositifs de traitement des eaux pluviales au niveau du parking militaire ainsi que des pistes et chemins de roulement utilisés par les avions civils et militaires. Ainsi, les flux polluants générés sont canalisés et traités avant rejet vers le milieu naturel.

Au niveau du parking militaire, la mise en place d'un réseau de caniveaux, d'un poste de relevage et d'un décanteur lamellaire permettent d'évacuer les eaux après traitement vers le canal des Marais.

Concernant les pistes aéronautiques de l'aéroport Toulon / Hyères, des dispositifs de prétraitement des eaux de ruissellement ont été créés au niveau de chaque seuil de décollage, comprenant notamment quatre décanteurs lamellaires. Une réfection et la création de caniveaux de drainage ont également été réalisées au droit des seuils de piste et des chemins de roulement, une station de relevage a enfin été construite pour un seuil de piste.

Ces travaux ont été effectués par un groupement d'entreprises locales (Eurovia, SNIA, Signature, Degréane) sous la maîtrise d'œuvre de TP SPADA., sans préjudice sur l'activité et la sécurité aéronautique. Une campagne annuelle de prélèvements et d'analyses physico-chimiques des eaux pluviales est établie afin d'assurer une surveillance de ces effluents au sein de la base.

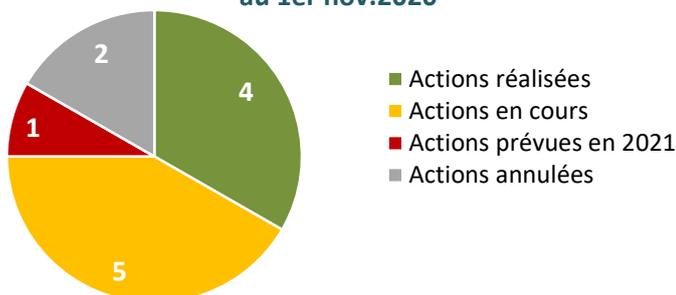
Réalisés dans un cadre plus global de sécurisation des chaussées aéronautiques et de réfection des parkings pour les avions opérationnels de la BAN, ces travaux permettent d'agir sur l'abattement des matières en suspension (jusqu'à 80%) et donc de contribuer à la réduction des pollutions chimiques qui est un objectif phare du Contrat de baie des Iles d'Or.



**Objectif A4 : Réduire les pollutions par les pesticides et les nutriments (12 actions)**

Il s'agit d'actions visant principalement l'amélioration des pratiques agricoles, mais aussi celle des pratiques privées (activités de jardinage par exemple) et des collectivités (entretien des espaces verts). Un volet relatif à la réduction des pollutions issues des activités des centres équestres, nombreux sur le territoire, est également prévu au Contrat.

**A4. Pollutions par les pesticides et les nutriments : état des actions au 1er nov.2020**



✓ **4 actions réalisées** : il s'agit principalement des actions menées par la Chambre d'agriculture du Var, avec notamment le développement d'une base de référence Nitratetest pour le suivi de la filière pivoine et de la filière figue ainsi que la réalisation d'une enquête sur les aires collectives de remplissage et de lavage des pulvérisateurs agricoles. Dans ce domaine, la commune de Pierrefeu a finalisé en 2020 l'aménagement d'une aire collective de lavage et de remplissage des pulvérisateurs pour les viticulteurs de la commune. Au cours de cette première période du Contrat, la FREDON PACA a également accompagné les collectivités du territoire de la Métropole (ici La Crau et Hyères) pour réaliser d'une part un diagnostic des pratiques de l'usage des phytosanitaires au sein des collectivités et élaborer avec elles des plans de désherbage sur des sites pilotes, par la mise en place de technique alternatives.

✓ **5 actions en cours** : il s'agit d'actions d'animation pérennes mises en place par la Chambre d'agriculture du Var auprès des différentes filières agricoles. Ces actions se poursuivent chaque année grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau pour le poste d'animateur de la thématique agricole sur le bassin versant du Gapeau/Eygoutier.

L'objectif des actions menées par la Chambre est de réduire les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole. Elles se traduisent d'une part par l'animation de différents groupes de travail avec les agriculteurs spécifiques à chaque filière (filière pivoine, filière figue, filière viticole) permettant ainsi l'accompagnement individuel ou collectif des professionnels pour une utilisation optimisée des fertilisants, et d'autre part le développement de nouvelles techniques testées au sein des groupes de travail pilotes. Enfin, la commune du Puget-ville s'est également lancée depuis 2017 dans une démarche zérophyto : étude, achat de matériel et travaux pour modifier les pratiques au sein de la commune, conformément à la loi LABBE interdisant l'utilisation des pesticides dans les espaces accueillant du public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.



- ✓ **2 actions annulées** : il s'agit de la création d'une aire collective de lavage et de remplissage des pulvérisateurs pour les agriculteurs de Puget-ville et de Carnoules et de l'élaboration des plans de désherbage au niveau des collectivités locales présentes sur le périmètre du Contrat. Ces actions ont été considérées comme annulées car leur maîtrise d'ouvrage n'a pas été définie en début de contrat et qu'elles ne correspondent pas à un projet précis mené sur le territoire. Concernant les plans de désherbage, l'évolution de la réglementation avec notamment la promulgation de la loi Labbé relative à l'interdiction d'utiliser des pesticides dans les espaces accueillant du public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, a cependant obligé les collectivités locales à mener des actions en ce sens.
- ✓ **1 action non-débutée, prévue en 2021** : il s'agit ici de l'évaluation de l'impact des centres équestres sur l'aire d'alimentation d'un captage prioritaire en eau potable, portée par la Filière Cheval PACA.

## FOCUS 4

### CREATION D'UNE AIRE COLLECTIVE DE LAVAGE ET DE REMPLISSAGE DES PULVERISATEURS POUR LES AGRICULTEURS DE PIERREFEU (Fiche-action A.4.6)

**Maître d'ouvrage :** Commune Pierrefeu



**Coût de l'action :** 500 000 € HT avec un cofinancement de l'AERMC du FEADER

**L'activité agricole et économique de Pierrefeu est largement tournée vers la production de vins de grande renommée produits dans les 14 domaines et la cave coopérative de Pierrefeu. Il est apparu important pour la Mairie de Pierrefeu de proposer aux exploitants une unité de traitement des effluents phytosanitaires, pour leurs opérations de lavage et de remplissage des pulvérisateurs agricoles. Achevée en 2020, cette aire de lavage est aujourd'hui fonctionnelle et accessible à la fois aux agriculteurs adhérents de la cave coopérative de Pierrefeu et aux services techniques municipaux.**

Projet communal en réflexion depuis 2012, la création d'une aire de lavage et de remplissage des pulvérisateurs agricoles est entrée dans sa phase opérationnelle à partir de 2018. C'est finalement au lieu-dit « Vallon des Faïces » que la Commune a acheté début 2018 une parcelle agricole dans le but d'y construire une aire collective de lavage, équipée d'une station de traitement des effluents phytosanitaires. Préalablement au lancement des travaux, il était important pour la commune de s'assurer de la présence d'une ressource en eau souterraine suffisante, essentielle au bon fonctionnement du dispositif. Ceci a été rendu possible grâce à la réalisation d'un forage spécifique. Les travaux et leur suivi ont ensuite été réalisés à partir de l'automne 2019 par un groupement d'entreprises spécialisées (BET OGI / URBAVAR VRD / ADERBIO / STO), mandaté par la Commune. Ceux-ci se sont terminés en 2020 par le raccordement électrique de la station de traitement.

D'une surface de 120 m<sup>2</sup>, l'aire de lavage créée collecte les effluents phytosanitaires et les envoie vers un dégrilleur (panier inox). En sortie du dégrilleur, les effluents sont orientés vers un dessableur puis vers une fosse de relevage qui fonctionne uniquement si le lavage ou le remplissage sont activés. Ces effluents vont ensuite dans une cuve de stockage, où ils sont brassés, puis transitent par le digesteur, au niveau duquel une culture biologique (procédé ADER-BIO de bio-augmentation) est acheminée depuis le fermenteur. Le digesteur est le lieu de dégradation des principes actifs par les bactéries. Après traitement, les effluents passent par surverse dans le décanteur. A ce moment-là, les boues sont recirculées dans le digesteur pour garantir l'efficacité du traitement et réduire leur volume. La partie claire de l'effluent passe en surverse dans le filtre biologique avant rejet dans le milieu naturel selon les prescriptions réglementaires.

Cet équipement permettra ainsi à l'ensemble de la profession viticole de venir sur cette plateforme pour rincer leurs véhicules et citernes, afin que soient collectés les résidus de produits phytosanitaires utilisés pour traiter les vignes. Elle sera également accessible aux services techniques de la Commune. Cette action contribuera donc pleinement à la réduction des pollutions diffuses liées aux nitrates et aux pesticides et donc à l'amélioration de la qualité globale des eaux superficielles et souterraines de ce secteur.



© Ville de Pierrefeu

**Objectif A5 : Connaître les rejets d'autres substances polluantes (médicaments...) et agir (1 action)**

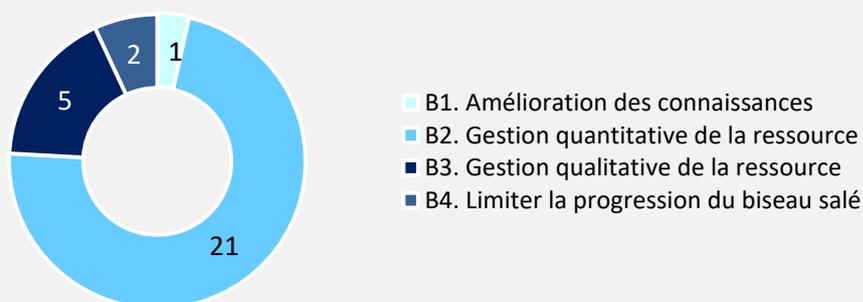
**A5. Autres substances polluantes : état des actions  
au 1<sup>er</sup> novembre 2020**



- ✓ **1 action non débutée, prévue pour 2021** : elle est portée par le CNFPT et consiste à la mise en place d'une démarche de réduction de l'usage des produits biocides (désinfectants et détergents) dans les établissements publics. Cette action est non débutée, prévue pour 2021.

**ENJEU B : La gestion durable des ressources et des milieux naturels**

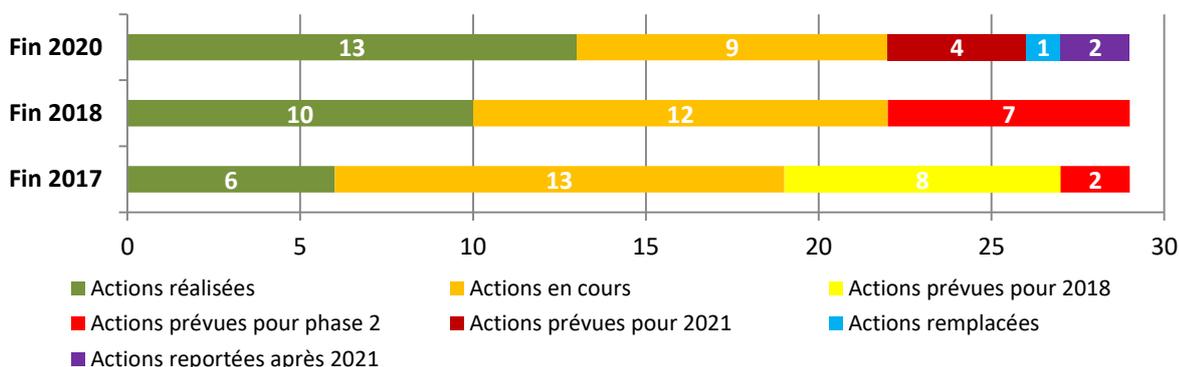
Sur les 188 actions prévues dans le Contrat de baie des Iles d'Or, 29 portent sur l'enjeu B. Elles s'organisent autour de 4 objectifs, dont trois objectifs opérationnels et un objectif transversal d'amélioration des connaissances. La majorité des actions visent une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau.



**1. ENJEU B : BILAN GENERAL DES ACTIONS SUR LA PERIODE 2016-2020**

Le diagramme ci-après présente la dynamique de mise en œuvre du Contrat depuis son démarrage pour les actions relevant de l'enjeu B.

**Dynamique de la mise en œuvre de l'enjeu B du Contrat entre 2016 et 2020**

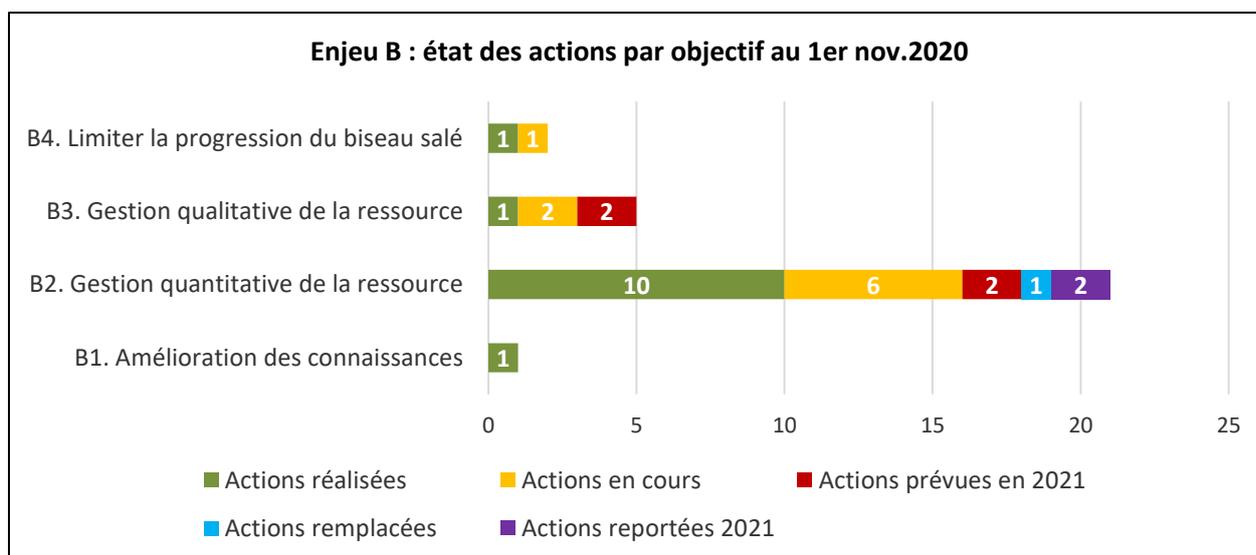


⇒ **75% des actions de l'enjeu B sont réalisées ou en cours au 1<sup>er</sup> novembre 2020**

Pour cet enjeu B, nous pouvons constater que la mise en œuvre des actions est progressive depuis le démarrage du Contrat. On note cependant un ralentissement de la dynamique entre 2018 et 2019 (augmentation du nombre d'actions prévues pour la phase 2, en rouge) que l'on peut expliquer par le flottement qu'il y a eu autour du transfert des compétences Eau sur une partie du territoire à cette période (débat parlementaires, possibilités de report).

De manière globale pour l'enjeu B, nous pouvons noter qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2020 : 13 actions sont réalisées, 9 sont en cours, 4 sont prévues pour 2021, 1 action est remplacée et 2 sont reportées hors Contrat.

Le diagramme ci-dessous présente de manière détaillée l'état d'avancement de l'enjeu B pour chacun de ses objectifs, au 1<sup>er</sup> novembre 2020. L'analyse de ce graphique est présentée dans les paragraphes suivants.



**2 ENJEU B : BILAN OPERATIONNEL PAR OBJECTIF**

Objectif B1 : Améliorer les connaissances et les suivis du milieu (1 action)

**B1. Amélioration des connaissances : état des actions au 1er nov.2020**



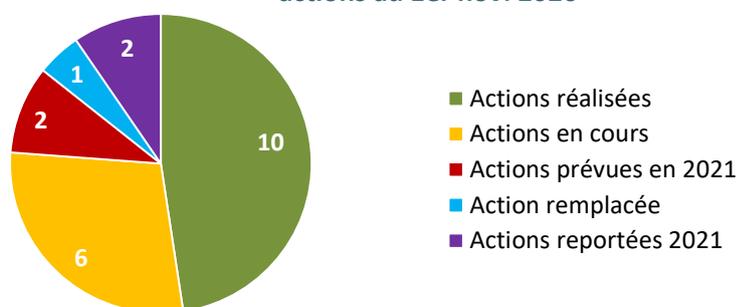
- ✓ **1 action réalisée** : elle concerne l'étude portée par le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau sur l'évaluation des volumes prélevables globaux sur le bassin versant du Gapeau. Cette étude a été complétée en 2014 par une étude portée par la chambre d'agriculture du Var sur les volumes prélevables à des fins agricoles.

Seule action inscrite sous cet objectif, l'étude a été finalisée en 2015/2016 et a été validée par la Commission Locale de l'Eau du SAGE en janvier 2017.

**Objectif B2 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant et des îles (21 actions)**

Il s'agit surtout d'actions visant à structurer le transfert de la compétence « Eau potable » sur le territoire et à optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau, à la fois sur le continent et les îles. Cela passe par des actions d'une part stratégiques comme par exemple l'élaboration des schémas directeurs d'alimentation en eau potable mais aussi par des actions plus opérationnelles de travaux sur les réseaux d'eau potable. Un volet relatif à la recherche de nouvelles ressources locales est également inscrit dans cet objectif.

**Objectif B2. Gestion quantitative de la ressource : état d'avancement des actions au 1er nov. 2020**



- ✓ **10 actions réalisées** : plusieurs études structurantes ont été menées sur le territoire entre 2017 et 2020 pour préparer le transfert de la compétence eau potable au niveau de certains EPCI (la Métropole TPM par exemple) mais aussi pour élaborer des documents cadre en matière de gestion quantitative de la ressource en eau. C'est le cas de l'élaboration du PGRE (Plan de Gestion quantitative de la ressource en eau) du bassin versant du Gapeau qui a été finalisée en 2020 et qui permet aujourd'hui d'avoir une vision claire et opérationnelle des actions à mener pour gérer durablement la ressource sur ce territoire déficitaire (les ressources superficielles et la nappe alluviale du Gapeau ont été classées en Zone de Répartition des Eaux). Il constitue le volet Quantité du SAGE du Gapeau qui devrait être adopté par la CLE AU 1<sup>er</sup> semestre 2021. Ce PGRE est détaillé dans le FOCUS ci-dessous. De nombreuses actions réalisées au cours de cette période concernent également l'optimisation des réseaux d'eau potable, avec d'une part des actions de diagnostics des réseaux pour mieux connaître les tronçons fuyards (mise en place de compteurs de sectorisation sur les réseaux de La Londe, la Vallée du Gapeau, La Crau), et d'autre part des travaux de réparation pour lutter contre les fuites identifiées (Pierrefeu, Collobrières).

Sur les territoires insulaires, une attention particulière a également été portée sur la gestion quantitative de la ressource en eau, afin de sécuriser leur approvisionnement qui est actuellement souvent dépendant des apports extérieurs (Porquerolles et Port-Cros). Ainsi, un diagnostic (inspection télévisuelle) a été mené en 2017 sur les cinq forages de l'île de Port-Cros pour étudier les possibilités de réhabilitation. Les conclusions de cette étude ont montré que seuls trois d'entre eux apparaissent pertinents à exploiter.

Enfin, l'optimisation de la gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire passant également par la recherche de nouvelles ressources et leur diversification, deux études ont été menées dans ce domaine par la Métropole TPM et la Ville de Cuers pour évaluer les potentialités et la faisabilité de réutiliser les eaux usées traitées en sortie de station d'épuration pour d'autres usages (usages urbains ciblés, irrigation viticole...). Toutefois, ces études n'ont pas permis à ce jour de démontrer la faisabilité économique des projets. De plus, la réglementation sanitaire dans ce domaine est aujourd'hui très cadrée.

- ✓ **6 actions en cours** : il s'agit principalement des actions de rénovation des réseaux d'eau potable (réseaux d'alimentation et réseaux de distribution) menées par les communes (La Crau, Pierrefeu, Collobrières) pour lutter contre les fuites et ainsi améliorer le rendement de leurs réseaux. Quant à l'alimentation en eau potable des territoires insulaires, des études majeures relatives à la mise place d'une conduite sous-marine entre le continent et l'île de Porquerolles sont en cours. Ces études sont portées par la Métropole TPM et l'enquête publique relative à ce projet devrait intervenir au cours de l'année 2021, pour une mise en service du sealine en 2022 ou 2023.



Enfin, parmi les actions en cours, on peut noter une étude lancée par la Ville de Cuers pour la recherche de nouvelles ressources sur son territoire afin de pallier les besoins croissants de la commune.

- ✓ **1 action remplacée** : il s'agit de l'élaboration du Schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune d'Hyères, initialement portée par la Commune et qui, dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à la Métropole TPM, a été remplacée au profit de l'élaboration d'un Schéma Directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle de la Métropole. Cette action plus globale démarrera en 2021 et sera rajoutée à la programmation du Contrat de baie des Iles d'or.
- ✓ **2 actions non-débutées, prévues en 2021** : il s'agit de l'actualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune de Collobrières et du démarrage des travaux relatifs au sealine (sous réserve des délais liés à l'instruction administrative du projet).
- ✓ **2 actions reportées après 2021 (hors Contrat)** : il s'agit des travaux pour améliorer le rendement des réseaux d'eau potable de la commune de Méounes qui ne pourront être lancés qu'après la finalisation des chantiers en cours sur l'assainissement (réhabilitation des réseaux, construction de la nouvelle station d'épuration), et des travaux nécessaires à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour servir de réserve à incendie sur la base militaire de Cuers-Pierrefeu, en lieu et place de l'eau potable actuellement utilisée. Ces travaux ne pourront être lancés qu'une fois la dépollution préalable du site (ancien parc à ferrailles) réalisée.

## FOCUS 5

### ELABORATION D'UN CHAPITRE AU SEIN DU P.A.G.D. DU S.A.G.E. GAPEAU VALANT P.G.R.E. (PLAN DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU) (Fiche-action B.2.3.)

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau



**Coût de l'action** : 70 800 HT dont 80% d'aide de l'AERMC

**Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) constitue le volet « Quantité » du SAGE Gapeau. Ce dernier devrait être adopté par la Commission Locale de l'Eau au 1<sup>er</sup> semestre 2021 puis par le Préfet du Var. L'objectif du PGRE est de répondre à la problématique du déficit quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant du Gapeau. En effet, les ressources superficielles et la nappe alluviale du Gapeau ont été classées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et leurs prélèvements sont soumis à réglementation.**

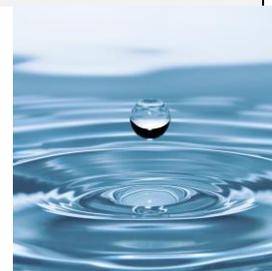
Considéré comme prioritaire dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée, le SAGE Gapeau est un document de planification qui organise une gestion globale et équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant, et ce dans l'intérêt général. Il identifie ainsi les objectifs à atteindre et fixe des règles permettant de les atteindre. Il a une portée juridique forte.

Sur le territoire, les travaux d'élaboration du SAGE Gapeau ont débuté en janvier 2018 et de nombreux ateliers de concertation ont été menés afin de travailler sur les 4 axes du SAGE : qualité, quantité, milieux aquatiques et inondations. Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) constitue le volet « Quantité » du SAGE. Il a pour ambition de définir la répartition des volumes maximum prélevables entre usages et mettre en œuvre les actions nécessaires au respect des Débits Objectifs d'Étiage (DOE) et des niveaux piézométriques d'alerte. Son contenu a été discuté et écrit dans l'atelier "Quantité" avec une première réunion en mars 2018 qui a permis de rappeler les conclusions de l'étude globale sur les volumes prélevables (Action-action B.1.1) et de poser la première réflexion sur la construction de la stratégie. Un second atelier dédié à l'écriture du PGRE a été organisé en juin 2018 et ces travaux se sont terminés en 2019 et ont été approuvés par le Comité d'agrément de l'Agence de l'eau RMC le 13 juin 2019.

Le PGRE Gapeau, co-construit avec l'ensemble des acteurs du bassin versant, identifie donc l'équilibre des ressources en eau comme un enjeu majeur, dans le double but de satisfaire les usages et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il fixe également un objectif général qui est de développer une gestion quantitative des ressources en cohérence avec le développement socio-économique et le respect des milieux aquatiques.

**Cet objectif général se décline ensuite en 7 objectifs opérationnels :**

1. Réduire / limiter la pression des prélèvements sur les ressources en eau superficielles,
2. Préserver les ressources stratégiques,
3. Sécuriser l'approvisionnement en eau pour les différents usages,
4. Mettre en place une gestion durable et concertée des ressources en eau,
5. Améliorer les connaissances sur les prélèvements et les ressources en eau du territoire,
6. Réduire les besoins en eau et la sollicitation des ressources naturelles,
7. Sensibiliser l'ensemble des usagers.

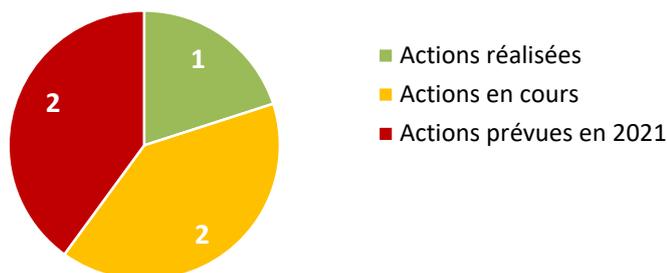


Le PGRE Gapeau entrera en vigueur dès que les documents du SAGE seront approuvés par le Préfet du Var, en 2021.

Objectif B3 : Améliorer la gestion qualitative de la ressource en eau du bassin versant et des îles (5 actions)

Il s'agit principalement des actions relatives à la préservation des captages prioritaires en eau potable situés sur le territoire du Contrat (Golf Hôtel et Père Eternel) et dans un second temps à la préservation des autres captages existants.

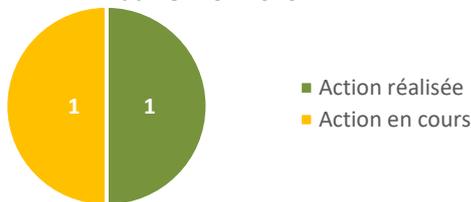
**B3. Gestion qualitative de la ressource : état d'avancement des actions au 1er nov. 2020**



- ✓ **1 action réalisée** : portée par la Métropole TPM, l'étude sur les aires d'alimentation des captages prioritaires pour l'eau potable a été finalisée en juin 2018. Mutualisée à l'échelle des deux Contrats de baie (Rade de Toulon et Îles d'Or), cette étude a abouti à un programme d'actions multi-thématiques qu'il convient de mettre en place sur les deux aires d'alimentation des captages Golf Hôtel et Père Eternel à Hyères. Ces actions permettront ainsi d'agir sur la réduction des pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole et non agricole.
- ✓ **2 actions en cours** : dans la continuité de l'étude menée en 2018, il s'agit de la mise en œuvre du programme d'actions sur les aires d'alimentation des captages Golf Hôtel et Père Eternel. Pour cela, la Métropole TPM s'appuie sur plusieurs partenaires dont la Chambre d'Agriculture du Var, l'association AGRIBIOVAR et l'association Filière Cheval PACA. Plusieurs actions sont ainsi en cours, comme par exemple les ateliers animés par la Chambre d'agriculture du Var pour la création de bandes enherbées ou les engrais verts. Quant à la seconde action en cours, il s'agit de la mise en conformité réglementaire des captages en eau potable du Golf Hôtel et de Port-Cros.
 
- ✓ **2 actions non-débutées, prévues en 2021** : la commune de Collobrières prévoit également la mise en conformité réglementaire en 2021 d'un de ses captages d'alimentation en eau potable. Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été fait par la commune de Cuers, la commune de Méounes prévoit de lancer en 2021 une réflexion pour diversifier sa ressource en eau.

**Objectif B4 : Limiter la progression du biseau salé (2 actions)**

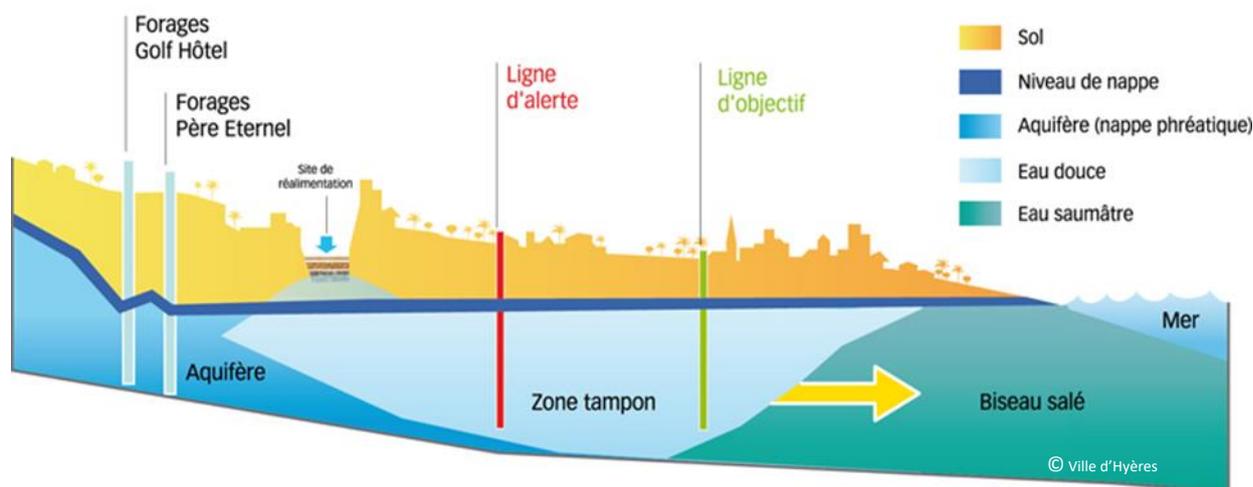
**B4. Limiter la progression du biseau salé : état des actions au 1er nov.2020**



Deux actions répondent à cet objectif, dont la problématique concerne à la fois le territoire continental et le territoire insulaire.

- ✓ **1 action réalisée** : un suivi piézométrique pérenne (6 piézomètres équipés de sondes) a été développé par la Ville d'Hyères (repris ensuite par la Métropole TPM) sur les deux nappes phréatiques exploitées à Porquerolles : nappes de la Ferme et de la Courtade. Cette méthode de gestion optimisée permet de définir des consignes d'exploitation de la nappe en surveillant très précisément le niveau des nappes phréatiques de l'île.
- ✓ **1 action en cours** : il s'agit de la gestion du dispositif Aqua Renova pour limiter la remontée du biseau d'eau salée dans la nappe alluviale du Gapeau. **Voir FOCUS ci-après.**

**PROJET AQUARENOVA DE RESTAURATION DE LA NAPPE**



## FOCUS 6

### GESTION DU DISPOSITIF AQUARENOVA POUR LIMITER LA REMONTEE DU BISEAU SALE DANS LA NAPPE DU GAPEAU (Fiche-action B.4.1)

Maître d'ouvrage : Ville d'Hyères puis Métropole TPM



La nappe alluviale du Bas Gapeau constitue la principale ressource en eau potable de la ville d'Hyères. La commune exploite cette ressource par l'intermédiaire de deux champs captants dits du "Père Eternel" et du "Golf Hôtel". Afin de lutter contre les phénomènes d'intrusion saline et de préserver sa ressource en eau potable, la Ville et son Délégué ont développé un projet de réalimentation de la nappe alluviale du Bas Gapeau : le projet « Aqua Renova ».

Inauguré en 2015, ce projet consiste à protéger la nappe alluviale du Bas Gapeau de l'intrusion saline par la mise en œuvre d'une installation de réalimentation artificielle, comprenant une prise d'eau située sur le Roubaud, une canalisation de transfert d'une longueur de 2150 m et une zone d'infiltration constituée de deux bassins (surface d'infiltration totale de 1480 m<sup>2</sup>), destinée à infiltrer de l'eau douce entre la mer et les ouvrages de captage, afin de repousser le biseau salé et ainsi rétablir la capacité de la ressource en dépit d'épisodes de sécheresse pouvant survenir à l'avenir.

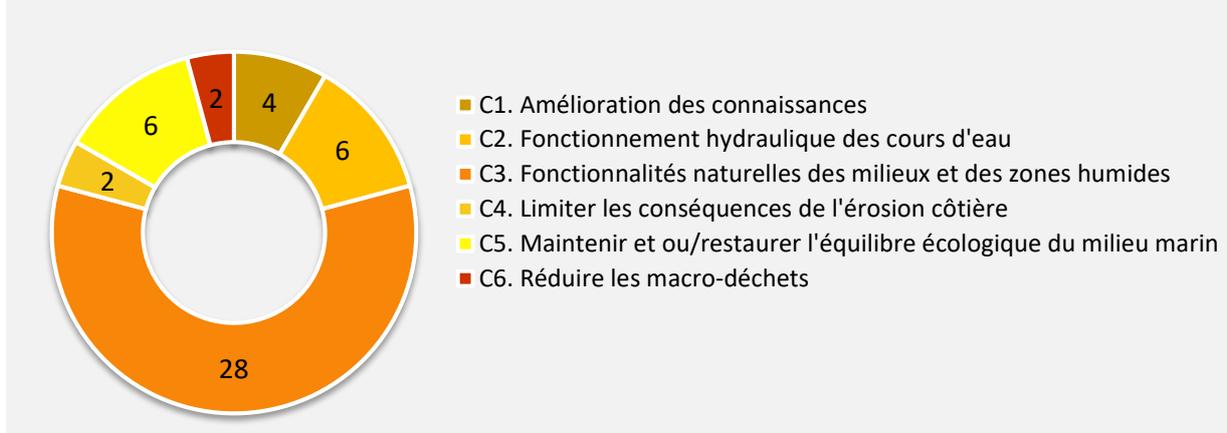
Plusieurs dispositifs de suivi ont également été mis en place : d'une part, un dispositif de suivi quantitatif via l'installation d'un débitmètre sur la prise d'eau permettant le comptage des volumes prélevés dans le Roubaud et réinfiltrés dans la zone d'infiltration ; d'autre part, un dispositif de suivi qualitatif et d'alerte, à travers l'installation d'une station d'alerte au niveau de la prise d'eau du canal Jean Natte (prise d'eau de la Castille sur le Gapeau), d'une autre station d'alerte au niveau de la prise d'eau de réalimentation sur le Roubaud et d'un piézomètre de contrôle situé à proximité des bassins d'infiltration. Cet ouvrage permet le prélèvement d'eau souterraine pour contrôler l'impact qualitatif de la réalimentation sur la nappe alluviale du Gapeau exploitée par les captages du Père Eternel et de Golf Hôtel.

L'eau douce est donc stockée en période hivernale (de novembre à mars) et la réinfiltration est suspendue en période estivale (avril à octobre). La première phase du projet a été réalisée en 2015 (construction d'un premier bassin de réinfiltration dimensionné pour une capacité de pompage de 50L/s) ; un second bassin de réinfiltration a été construit en 2017 augmentant ainsi la capacité de pompage à 150L/s. En 2019-2020, ce sont 284 538 m<sup>3</sup> d'eau qui ont été réalimentés sur la période de novembre à avril, soit 44% du volume annuel autorisé par arrêté préfectoral.

Concernant la position du biseau salé, elle est suivie tout au long de l'année par la mesure de profils de conductivité effectués sur de nombreux piézomètres de la plaine du Bas Gapeau. Le pilotage de l'exploitation du dispositif Aquarenova se fait donc sur la base du suivi de cette conductivité.

**ENJEU C : La préservation et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins en lien avec la gestion du risque**

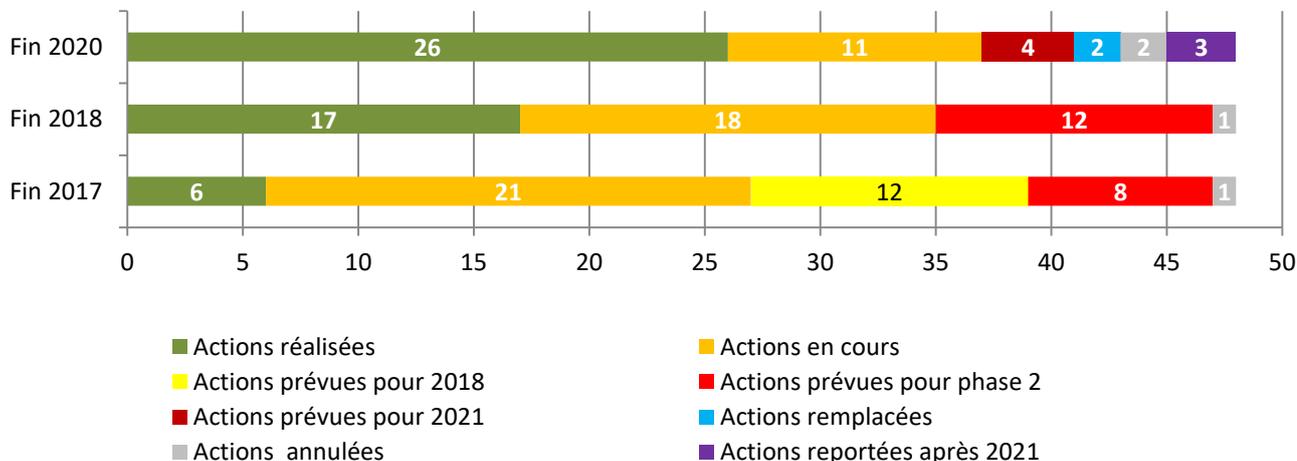
Sur les 188 actions prévues dans le Contrat de baie des Iles d'Or, 48 portent sur l'enjeu C. Elles s'organisent autour de 6 objectifs, parmi lesquels on compte 5 objectifs opérationnels et 1 objectif transversal d'amélioration des connaissances. La moitié des actions visent à améliorer ou restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux et des zones humides.



**1. ENJEU C : BILAN GENERAL DES ACTIONS SUR LA PERIODE 2016-2020**

Le diagramme ci-après présente la dynamique de mise en œuvre du Contrat depuis son démarrage pour les actions relevant de l'enjeu C.

**Dynamique de la mise en œuvre de l'enjeu B du Contrat entre 2016 et 2020**





## 2. ENJEU C : BILAN OPERATIONNEL PAR OBJECTIF

### **Objectif C1 : Améliorer les connaissances et les suivis du milieu (4 actions)**

Il s'agit d'actions qui concernent à la fois les milieux aquatiques continentaux (suivi des débits sur les cours d'eau), littoraux (Salins d'Hyères) et marins (inventaire des biocénoses marines).

#### **C1. Amélioration des connaissances : état des actions au 1er nov.2020**



- ✓ **3 actions réalisées** : elles concernent d'une part la mise en place dès le début du Contrat de stations de mesures des débits sur le Roubaud et sur le Gapeau (sur ce dernier, les stations installées viennent compléter le réseau de mesures géré par les services de l'Etat - 4 stations Vigicrue), et d'autre part la réalisation d'une étude menée par le GIS Posidonie sur les potentialités de la fonction de nurserie des étangs littoraux des salins d'Hyères. Cette action est détaillée dans le **FOCUS ci-après**.



Pêches scientifiques dans le cadre du Projet SALSA (GIS Posidonie)

- ✓ **1 action reportée après 2021 (hors Contrat)** : il s'agit de l'actualisation de la cartographie des biocénoses marines de la rade d'Hyères. Initialement envisagée par l'OFB si un CARTHAM n°2 (marché national pour la cartographie des habitats marins au niveau des aires marines protégées françaises) était décidé, cette action ne sera finalement pas mise en œuvre d'ici fin 2021.

## FOCUS 7

© Marine Nationale (2 photos)

### ETUDE DES SALINS D'HYERES EN TANT QUE SOCIO-ECOSYSTEME LAGUNAIRE (projet SALSA) (Fiche-action C.1.3)

*Vers une restauration de la continuité écologique et de la fonction de nurserie des Salins d'Hyères*

**Maître d'ouvrage :** GIS POSIDONIE



**Coût de l'action :** 190 000 € HT

**La valeur de nurserie de poissons des Salins d'Hyères, lagune côtière méditerranéenne, était mentionnée dans les documents historiques. Les modifications du réseau hydraulique pour la mise en place de l'activité salinière ont entraîné d'importantes modifications des conditions de vie et de transit de l'ichtyofaune. Le projet porté par le GIS Posidonie a permis de travailler, par une approche pluridisciplinaire, sur le projet de réhabilitation de la fonction de nurserie des étangs littoraux des Salins d'Hyères.**

Avant l'aménagement pour la production de sel sur le site des Salins des Pesquiers, le fonctionnement du site s'apparentait à celui d'une lagune méditerranéenne ouverte sur la mer. Depuis l'aménagement du site pour l'exploitation du sel, ces échanges mer/lagune ne sont plus naturels. L'eau rentre sur le site en gravitaire, puis transite par de nombreux bassins et canaux parfois à l'aide de dispositifs de pompage. Durant cette phase de circulation, les paramètres physico-chimiques de l'eau évoluent : elle se réchauffe, sa teneur en oxygène diminue et elle se charge fortement en sel. Après cette phase de travail, lors d'épisodes météorologiques, ou aujourd'hui pour renouveler régulièrement l'eau afin d'éviter ces phénomènes, les surplus d'eau sont évacués vers le canal de ceinture par une pompe équipée d'une vis d'Archimède. Cependant le constat est fait que cette vis n'est pas adaptée pour le transit des poissons vers la mer et que la qualité physico chimique de l'eau en amont de la pompe (salinité, température, oxygène dissout) n'est pas compatible avec la présence de poissons. Afin d'améliorer ces échanges, le projet SALSA proposé par le GIS Posidonie s'est déroulé de 2017 à 2020 en quatre volets :

- actualisation des connaissances sur les habitats lagunaires,
- amélioration de la connaissance sur le peuplement de poissons juvéniles en faisant un état des lieux du rôle de -nursérie des Salins (réalisation de pêches scientifiques au printemps et à l'automne 2018 et 2019),
- synthèse et analyse des connaissances sur les pêcheries historiques sur l'étang des Pesquiers,
- accompagnement du gestionnaire dans la mise en place de mesures de gestion et de restauration intégrées (approche écosystémique).

Les résultats de ces travaux montrent que la qualité du peuplement de poissons des salins est directement liée à la qualité des échanges avec la mer. Pour redonner cette vocation de nurserie aux étangs littoraux, plusieurs propositions de gestion ont été faites comme la mise en place d'un système « d'écluse » entre l'étang Nord et le canal d'alimentation aux Salins des Pesquiers qui permettrait, en fonction du niveau de la mer, de faire sortir le poisson de l'Etang Nord. Une autre proposition est de créer une ouverture permanente entre le golfe de Giens et le canal de ceinture.

Dans le canal de ceinture du Salin des Pesquiers comme dans le canal d'alimentation des Vieux Salins, un curage des parties les plus encombrées, en particulier le nord-ouest du canal aux Pesquiers, permettrait d'améliorer la circulation de l'eau et donc son oxygénation. Aux Vieux Salins, l'installation d'une buse a été réalisée améliorant ainsi la circulation de l'eau dans l'étang de l'Anglais.

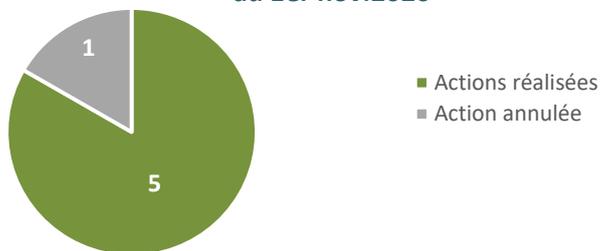
La mise en place d'une bordigue patrimoniale, pratique de pêche patrimoniale sur les salins (avec remise à l'eau), permettrait de valoriser cet aspect culturel auprès des habitants et de suivre les populations. Pour améliorer la qualité de l'eau, l'étude préconise le développement de filtreurs (cascai ou moules) pour permettre d'améliorer la qualité de l'eau, en particulier dans le canal de ceinture. Cette mesure est en cours d'expérimentation dans le canal de ceinture du Salin des Pesquiers.



**Objectif C2 : Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau pour contribuer à limiter les inondations (6 actions)**

Il s'agit d'actions structurantes visant mieux connaître et gérer le risque inondation sur chaque bassin versant du territoire, afin de proposer des programmes opérationnels adaptés.

**C2. Fonctionnement hydraulique des cours d'eau : état des actions au 1er nov.2020**



- ✓ **5 actions réalisées** : sur le territoire du Contrat, la période 2016-2020 a été marquée par l'élaboration et la validation d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) sur chacun des sous-bassins versants de la Rade : PAPI complet Gapeau et ses affluents (validé en 2020 pour la période 2021-2027), PAPI complet Côtiers des Maures (validé en 2018 pour la période 2018-2024) et PAPI complet Petits côtiers toulonnais (validé en 2019 pour la période 2020-2022).

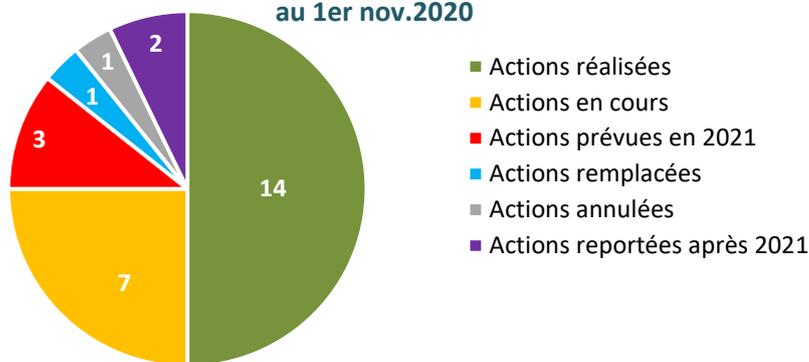
De plus, deux études structurantes ont également été menées sur le territoire pour améliorer la gestion du risque inondation : une étude globale à l'échelle du bassin versant du Gapeau sur la réduction de l'aléa inondation et la détermination de zones naturelles d'expansion de crues, et une étude plus ciblée sur les Vieux Salins d'Hyères pour gérer de façon plus intégrée le risque inondation et ainsi préserver l'équilibre écologique et paysager du site.

- ✓ **1 action annulée** : initialement envisagée pour devenir une zone d'expansion des crues, le projet d'acquisition foncière par la ville d'Hyères d'une zone humide en bordure du Gapeau au niveau du quartier du Plan du Pont à Hyères a été annulé. La définition de cette zone pour la gestion des crues n'est plus jugée opportune par le Syndicat Mixte du bassin versant du Gapeau qui a la compétence GEMAPI depuis 2018.

**Objectif C3 : Améliorer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des zones humides, rétablir la continuité écologique (28 actions)**

Il s'agit principalement d'actions visant la structuration de la compétence GEMAPI sur le périmètre du Contrat, l'optimisation de la continuité écologique, notamment sur les seuils jugés prioritaires (liste 2), l'entretien des cours d'eau et la préservation et la valorisation des zones humides sur le territoire.

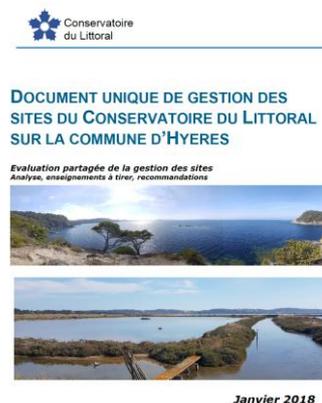
**C3. Fonctionnalités naturelles des milieux et des zones humides : état des actions au 1er nov.2020**



- ✓ **14 actions réalisées** : elles concernent principalement les études relatives à la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI sur le territoire qui s'organise en fonction des bassins versants (Syndicat mixte sur le sous-bassin versant du Gapeau, Métropole TPM sur le sous-bassin versant du Roubaud, Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures sur le sous-bassin versant du Maravenne). Concernant la gestion des milieux aquatiques, les études préalables à la définition d'un programme d'entretien pluriannuel des berges et de la ripisylve des cours d'eau ont également été réalisées pour les bassins versants du Gapeau et du Roubaud et l'étude relative à l'optimisation de la continuité écologique, notamment piscicole, a été réalisée sur les quatre seuils prioritaires situés sur des tronçons de cours d'eau classés liste 2. En complément, un seuil a fait l'objet de travaux de dérasement au cours de l'été 2018 (seuil de la Grillonne).

Par ailleurs, dans le but d'améliorer la gestion des populations d'anguilles et de cyprinidés d'eaux vives, un plan de gestion piscicole sur le Réal Martin et ses effluents a été élaboré et mis en œuvre par la Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

A l'interface terre-mer, de nombreuses actions de préservation et de valorisation des milieux ont également été menées, en particulier sur les zones humides des Salins d'Hyères. Elles s'intègrent ainsi dans le nouveau plan de gestion des terrains du Conservatoire du littoral qui a été finalisé en 2018 et qui est axé, sur les Salins, sur la conservation du patrimoine naturel et des paysages, l'adaptation aux phénomènes naturels, l'accueil du public et la préservation du patrimoine culturel. D'autres études et travaux visant la préservation, voire la restauration sur certains secteurs, des fonctionnalités naturelles de ces zones humides (écologiques, hydrauliques et paysagères) ont également été menés par la Métropole durant cette période. Sur le Salin des Pesquiers, des travaux spécifiques en faveur d'une meilleure circulation de l'eau dans le canal de ceinture ont été réalisés (travaux de réduction de la section du canal et travaux de curage du lit du canal pour augmenter la profondeur (surcreusement) en plusieurs endroits) ; côté Vieux Salins, ce sont des opérations de nettoyage du site des Bas Jardins qui ont été réalisées dans le but de reconverter cet ancien site agricole en site naturel à forte valeur biologique.



- ✓ **7 actions en cours** : il s'agit de la réflexion menée par la Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour optimiser la continuité écologique de la partie amont du Gapeau. Plusieurs seuils présents sur le secteur de Signes et Méounes ont en effet été identifiés comme constituant un obstacle pour le déplacement de la truite fario (Cancérilles à Signes, barrage de Montrieux-le-Vieux et Gué du Rayol à Méounes) et mériteraient des aménagements. Des discussions sont en cours avec les propriétaires riverains.

D'autres actions sont en cours sur le territoire, avec notamment la mise en œuvre annuelle du programme d'entretien des berges et de la ripisylve du Gapeau et de ses affluents, ou encore la réalisation d'une étude sur les potentialités écologiques des petits cours d'eau métropolitains, dont le Roubaud.

A l'interface terre-mer, de nombreuses actions de gestion se poursuivent sur les zones humides littorales, en particulier sur les Salins d'Hyères ainsi que sur la zone humide de la Lieurette dont la gestion a été récemment transférée à la Métropole TPM. Sur cet espace aux enjeux naturels incontestables, d'ailleurs labellisé Refuge LPO, des actions de préservation et de valorisation écologique sont menées (suivi ornithologique, ramassage des déchets et travaux hydrauliques) de manière récurrente.

- ✓ **3 actions non-débutées, prévues en 2021** : des travaux sont prévus en 2021 pour améliorer la continuité écologique au niveau du seuil prioritaire situé sur la partie aval du Gapeau : le barrage anti-sel. Une passe à poissons sera aménagée au cours de l'été 2021.



Sur l'entretien des cours d'eau, la Communauté de communes Méditerranée Port des Maures devrait lancer l'élaboration d'un programme pluriannuel d'intervention. Enfin, à l'interface terre-mer, les projets d'acquisition foncière par le Conservatoire du littoral et la Ville d'Hyères pour la création d'une zone tampon au nord du Salin des Pesquiers et des Vieux Salins restent d'actualité et en lien étroit avec l'Opération Grand Site de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères.

- ✓ **1 action remplacée** : il s'agit de la suppression du seuil de la Font de l'île à Carnoules. Initialement inscrite par la Ville de Carnoules, cette action sera portée par le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI. Une opération plus globale de restauration sera menée par le syndicat sur cet affluent du ruisseau de Carnoules.
- ✓ **1 action annulée** : Concernant le seuil de la Roquette, l'étude a montré que le seuil était déjà franchissable par l'anguille, il ne fera donc pas l'objet d'aménagements spécifiques.
- ✓ **2 actions reportées après 2021 (hors contrat)** : il s'agit des travaux d'aménagement pour améliorer la continuité écologique sur le quatrième seuil prioritaire, celui de La Clapière. Pour ce seuil, les travaux semblent plus complexes et les études disponibles ne permettent pas à ce jour de définir des scénarios d'intervention. Une prorogation des délais a été accordée par les Services de l'Etat pour aménager ce seuil au plus tard au cours de l'été 2023. A l'interface terre-mer, les travaux de restauration de la zone humide du Palyvestre ne pourront a priori pas être réalisés avant la fin du Contrat de baie, ceux-ci étant soumis à l'acquisition foncière préalable.



## FOCUS 8

### TRAVAUX POUR L'OPTIMISATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE SEUIL PRIORITAIRE DE LA GRILLONNE (GAPEAU AMONT) (Fiche-action C.3.5)



Maître d'ouvrage : Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique

**Coût de l'action** : 27 875 € HT financé à 100% par l'AERMC

**Pour rétablir la continuité écologique sur le bassin versant amont du Gapeau, une étude de faisabilité a été engagée en 2017 sur les seuils prioritaires classés en liste 2 : les seuils de la Roquette et de la Grillonne. Les préconisations faites pour le seuil de la Grillonne ont été le dérasement total du seuil situé au niveau de la commune de la Crau.**

Le bassin versant du Gapeau compte 4 seuils jugés prioritaires pour la restauration de la continuité écologique, en particulier la continuité piscicole et la continuité sédimentaire. Il s'agit du barrage anti-sel (Hyères), du seuil de La Clapière (Hyères), du seuil de la Roquette (La Crau) et de celui de la Grillonne (La Crau). Ces seuils étant situés sur des tronçons de cours d'eau classés « liste 2 » par les services de l'Etat, ils font l'objet d'obligations réglementaires en matière de restauration écologique au droit des ouvrages hydrauliques implantés dans le lit mineur du cours d'eau. Les propriétaires de ces ouvrages sont tenus d'y rétablir le transport suffisant des sédiments et la libre circulation piscicole. Des délais réglementaires sont fixés pour l'atteinte de ces résultats.

Concernant le seuil de la Grillonne, outre le fait d'être classé liste 2, il se situe également en Zone d'Action Prioritaire pour l'Anguille européenne, espèce piscicole classée en danger critique d'extinction par l'UICN. Il constituait un frein aussi bien pour la montaison de l'Anguille européenne que pour la libre circulation des autres espèces piscicoles présentes (cyprinidés d'eau vive typiques du Gapeau tels que le Blageon ou le Barbeau méridional) et celle des sédiments.

Les travaux d'arasement de ce seuil se sont déroulés en août 2018, en période d'étiage, grâce à l'intervention des sociétés ARTELIA (maître d'œuvre) et MONTI (travaux). Une première phase de préparation du chantier a consisté en la réalisation par la Fédération de pêche de pêches de sauvetage (35 anguilles, 6 barbeaux méridionaux, chevesnes, goujons, blageons, vérons). Les anguilles ont été relâchées en amont du seuil, et les poissons relâchés en aval.

Les travaux ont ensuite consistés en la destruction totale du barrage ainsi que de la canalisation métallique et des protections bétons de chaque côté de l'ouvrage au niveau des pieds de berge, le comblement de la fosse située en aval du barrage avec les gros blocs et le renforcement de la berge érodée.

Ces travaux ont été réalisés avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau RM&C (100%) et l'aide technique de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée. Une vidéo d'illustration de ces travaux a également été réalisée.



© Métropole TPM (2 photos)

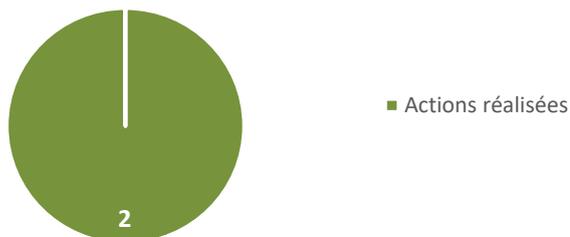


Pêches de sauvetage et arasement du seuil de la Grillonne (La Crau)

**Objectif C4 : Limiter les conséquences de l'érosion côtière sur la qualité des milieux (2 actions)**

Deux actions répondent à cet objectif et concernent la gestion durable du cordon littoral des Vieux Salins d'Hyères.

**C4. Limiter les conséquences de l'érosion côtière : état des actions au 1er nov. 2020**



- ✓ **2 actions réalisées** : sur le cordon littoral des Vieux salins d'Hyères, une stratégie de gestion durable a été définie et validée en juin 2018 par l'ensemble des acteurs. Cette stratégie a abouti à la mise en œuvre de deux phases de travaux (automne 2019 et automne 2020), consistant d'une part en la suppression des enrochements sur un linéaire global d'environ 600 m, et d'autre part en la pose de ganivelles et la reconstruction du cordon dunaire. **Voir FOCUS ci-après.**



## FOCUS 9

### ETUDE ET TRAVAUX DE SAUVEGARDE DU CORDON LITTORAL DES VIEUX SALINS D'HYERES (Fiches-actions C.4.1 et C.4.2)



Maîtres d'ouvrage : Conservatoire du Littoral et Métropole TPM

**Coût de l'action** : Etudes réalisées en 2017-2018 par la Métropole : 184 €HT financée à 80% par le Département (AAP GIZC) et l'AERMC  
Travaux tranche 1 en 2019 réalisée par le Conservatoire du littoral : 321 K€ financement à 50% par l'Europe  
Travaux tranche 2 en 2018 et 2020 réalisés par la Métropole TPM : 189 K€HT financé à 80% par la Région et l'AERMC

**L'érosion du littoral des Vieux Salins d'Hyères depuis les dernières décennies a entraîné la construction d'ouvrages de défense de côte sur le secteur Est du site par la compagnie des salins, l'ancien propriétaire. Ces enrochements ont directement contribué à déplacer le problème d'érosion sur la partie centrale du littoral des vieux salins plus sensible au risque de submersion. Les enrochements ont également entraîné la disparition totale de la plage en pied d'ouvrage sur 800m. Le secteur central en aval des ouvrages en enrochement est arrivé à un stade critique menaçant dès 2025 l'intégrité du canal d'alimentation des Vieux salins ainsi que tout le fonctionnement hydraulique des Salins.**

Le site des Vieux Salins d'Hyères est géré par la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui suit le plan de gestion établi avec le Conservatoire du Littoral, propriétaire depuis 2001. L'objectif est la protection de la biodiversité et des paysages, dont une meilleure gestion du trait de côte dans sa globalité.

L'objectif sur cet espace est de rétablir l'équilibre sédimentaire entre le secteur Est et Ouest du site. En effet, devant les enrochements, le profil se creuse et la plage disparaît, sans possibilité de se reconstruire naturellement après chaque tempête. En aval de ces ouvrages, par rapport au transit sédimentaire Est/Ouest, l'érosion est encore plus forte.

Pour orienter les modalités d'intervention et de gestion du cordon littoral des Vieux salins, une étude de définition a été menée entre 2017 et 2018 (Action C.4.1) par ARTELIA. Le parti pris par le propriétaire ainsi que le gestionnaire du site est d'accepter un recul maîtrisé du trait de côte sur la partie Est du site, non menacée par la submersion marine pour alimenter le transit du sable sur la partie centrale et ainsi maintenir le trait de côte. Cette solution globale de gestion durable du trait de côte à l'échelle du site est privilégiée au détriment du maintien à tout prix d'une position géographique du trait de côte. Les actions portées par le gestionnaire visent à :

- ✓ rétablir la dynamique sédimentaire par la suppression des enrochements en deux phases : désenrochement d'un linéaire de 350 m en 2019 et 250 m en 2020, la reprise des profils de haut de plage par la reconstruction de dune (travaux de terrassement par apport de 4000 m<sup>3</sup> de sables issus de la même unité sédimentologique), le maintien du cheminement littoral pour les visiteurs et la mise en défend des zones végétalisées (installation de 5 km de ganivelles).
- ✓ favoriser la résilience de ce littoral sableux (dune protégée et végétalisée, plage aérienne large, profil des petits fonds adouci et récif barrière d'herbier de posidonie) qui résiste naturellement aux tempêtes, se reconstruit et s'adapte à la hausse du niveau marin. Il s'agit par exemple de la reconstruction dunaire par l'apport de sable.
- ✓ limiter le risque de submersion marine sur le secteur ouest, à proximité des enjeux urbains. Des travaux sont réalisés pour rehausser de 1,5 m une digue interne aux salins en arrière du canal d'alimentation.

L'amélioration des connaissances sur le transport hydro-sédimentaire (1100 m<sup>3</sup>/an est vers l'ouest) a permis de définir une gestion adaptée à ce territoire, qui limite les conséquences de l'érosion côtière sur les Vieux salins, protège ses milieux naturels tout en accompagnant l'évolution naturelle du trait de côte.

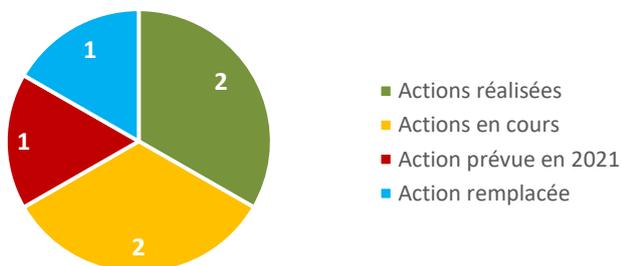
Pour évaluer les impacts de cette intervention sur le trait de côte et l'herbier de posidonies, un suivi du trait de côte et de 6 profils de côte est mis en place par le BRGM sur la zone où les travaux ont été réalisés. De même, un suivi de la distribution spatiale de l'herbier de posidonies est mis en place par SEMANTIC : positionnement de 41 repères pour un suivi aérien par drone, complété par une observation subaquatique pour le suivi de la vitalité des herbiers (4 interventions au total).



**Objectif C5 : Maintenir et/ou restaurer l'équilibre écologique du milieu marin (6 actions)**

Il s'agit à la fois d'actions stratégiques en lien avec la finalisation des documents de gestion ou de planification en cours sur le milieu littoral et marin de ce secteur (document d'objectifs DOCOB Natura 2000, volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée) et aussi des actions opérationnelles de préservation des habitats marins.

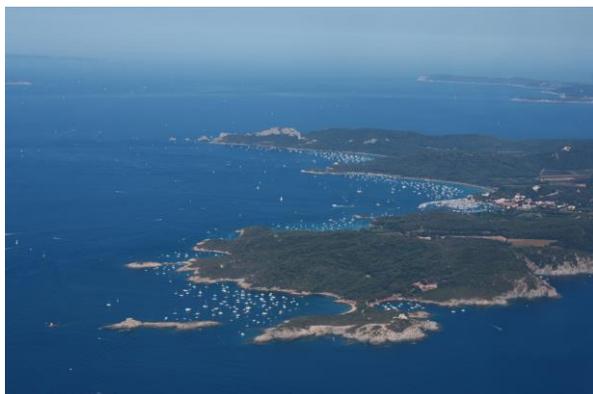
**C5. Maintenir et ou/restaurer l'équilibre écologique du milieu marin : état des actions au 1er nov.2020**



- ✓ **2 actions réalisées** : il s'agit d'une part de la finalisation du volet littoral et maritime du SCOT Provence Méditerranée qui a été approuvé en septembre 2019. Il donne ainsi les grandes orientations du territoire et se compose de 5 axes stratégiques (gestion durable du trait de côte, équilibre entre le développement de l'espace littoral et marin et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux, maintien et valorisation des activités liées à la mer, maîtrise et organisation de l'accueil de la plaisance à terre et en mer, promotion d'un cadre de vie de qualité sur le littoral).

D'autre part la période 2016-2020 a été marquée par la création de la Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) de Bagaud, ouverte au public en juillet 2020. Cf. **FOCUS ci-après**.

- ✓ **2 actions en cours** : cela concerne le suivi des biohuts implantés par Ecocéan au niveau du port Saint-Pierre dans le cadre du réseau RESPIRE, mis en place par l'Agence de l'Eau, ainsi que l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 « Rade d'Hyères » pour lequel le tome 1 « Diagnostics, enjeux et objectifs » a été présenté en Comité de pilotage au mois de septembre 2020. La validation du tome 2 « Mesures de gestion » est envisagée au printemps 2021.
- 
- ✓ **1 action remplacée** : il s'agit de l'étude de l'impact du rejet des eaux du canal d'alimentation/de sortie du Salin des Pesquiers sur l'herbier de posidonie au niveau de l'entrée du port de La Capte. Après réflexion, il n'est pas apparu opportun de lancer une étude spécifique sur ce sujet. Toutefois, une attention particulière sur l'état de conservation de cet habitat au droit de ce canal sera portée dans le cadre d'un futur travail de cartographie des biocénoses marines. Il a également été proposé de compléter le suivi physico-chimique actuellement réalisé sur le Salin des Pesquiers par des mesures de salinité supplémentaires en amont et en aval de ce canal, et ce tout au long de l'année (1 fois / semaine) pour caractériser les variations de la salinité en fonction des saisons. Ces éléments réunis permettront d'évaluer à terme l'impact du rejet sur l'herbier de posidonie.
  - ✓ **1 action non-débutée, prévue en 2021** : elle concerne la mise en place de zones de mouillages organisées (ZMEL) dans le cœur marin de l'île de Porquerolles.



© Aude PALMARO (2 photos)

## FOCUS 10

### MISE EN PLACE DE MOUILLAGES ORGANISES DANS LE CŒUR DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS (Fiche-action C.5.5)

Maître d'ouvrage : Parc national de Port-Cros



**Coût de l'action** : 541 670 € HT (co-financement Agence de l'eau RMC, Région PACA, LIFE Marha, CCIV)

**Pour préserver les écosystèmes marins, limiter les impacts mécaniques des ancrages sur les habitats d'intérêt majeur, en particulier les herbiers de posidonies, une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) a été créée dans le cœur marin de l'île de Port-Cros, entre l'îlot Bagaud et le port. Cette ZMEL est une première dans le cœur marin du Parc national.**

La ZMEL de Bagaud est un espace maritime réglementé permettant la préservation des sites, du paysage et des ressources biologiques. L'amarrage sur ancrages écologiques permet un mouillage respectueux de la faune et de la flore marine, la zone étant concernée à quasi 100% par la Posidonie. Ce dispositif est voué en outre à améliorer la sécurité et les conditions d'accueil des visiteurs. Une approche paysagère a guidé le parti d'aménagement de sorte à préserver les qualités de vue depuis les espaces terrestres. Le principe fondamental de protection réside dans l'interdiction stricte de jeter l'ancre dans les 176 hectares protégés de la ZMEL durant toute l'année.

Après plusieurs études et une large concertation locale, les travaux ont permis d'aboutir à la mise en place de 68 dispositifs d'amarrage écologiques, accessibles du 15 avril au 15 octobre. 60 de ces bouées (réservées aux unités de 0 à 15 mètres) sont situées dans 4 zones de mouillage : Nord Bagaud (11), Sud Bagaud (19), Anse Saint Pierre (15) et Anse Fausse Monnaie (15). 5 bouées sont réservées pour les unités comprises entre 15 et 30 mètres et 3 bouées sont réservées aux résidents de l'île de Port-Cros (unités inférieures à 15 mètres).

L'amarrage est gratuit en journée mais payant la nuit, avec un tarif exponentiel si le plaisancier souhaite réserver plusieurs nuitées consécutives (5 nuitées maximum autorisées). Un système de réservation en ligne a également été développé. Pour la 1<sup>ère</sup> saison estivale 2020, les retours sont globalement positifs avec un taux d'occupation de 100% les journées de grosse affluence. De nombreuses actions de sensibilisation ont aussi été déployées par les équipes du Parc national pour la bonne appropriation de la ZMEL par les usagers et son bon fonctionnement.

Par ailleurs, plusieurs suivis scientifiques ont été mis en place comme le suivi de la Grande nacre et de la cicatrization des herbiers de Posidonie. L'effet report de la pression des plaisanciers sur d'autres zones a aussi fait l'objet d'une attention particulière. Chaque année, un suivi de la fréquentation plaisancière autour des îles de Port-Cros et de Porquerolles sera réalisé par les agents du Parc national. Selon la période, cette étude pourra être réalisée par comptage aérien. Ce comptage de bateaux permettra d'isoler les zones de report et ainsi considérer des futures zones prioritaires selon le caractère sensible des sites.

Avec un nombre limité de places et la délimitation d'une zone interdite au mouillage à l'ancre, la ZMEL de Bagaud devient un espace d'étude stratégique sur la pratique liée à la plaisance dans un environnement fragile. Elle constitue un outil pour mieux maîtriser les usages de ce plan d'eau et favorisera le maintien, voire la restauration, de l'équilibre écologique de ce milieu marin d'une grande richesse.

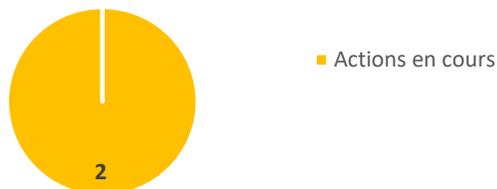


© Parc national de Port-Cros

**Objectif C6 : Réduire les macro-déchets et épaves dans les milieux naturels (2 actions)**

Deux actions répondent à cet objectif et concernent des opérations de ramassage des macro-déchets sur les différents milieux naturels du territoire, qu'ils soient continentaux, littoraux, marins ou insulaires.

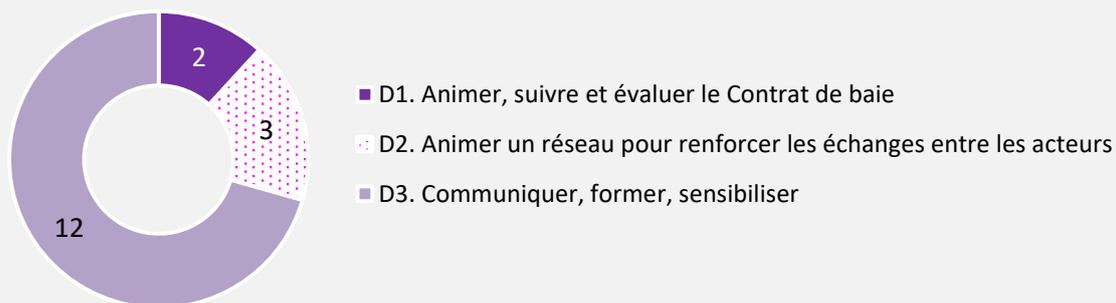
**C6. Réduire les macro-déchets : état des actions au 1er nov. 2020**



- ✓ **2 actions en cours** : des opérations de ramassage de macro-déchets sur le littoral sont réalisées chaque année par des associations locales (exemple : Provence propre). Un autre suivi, à caractère scientifique, est développé par le Parc national de Port-Cros sur la plage Bon Renaud à Porquerolles et contribue à cet objectif.

**ENJEU D : La mise en œuvre d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire et les démarches existantes**

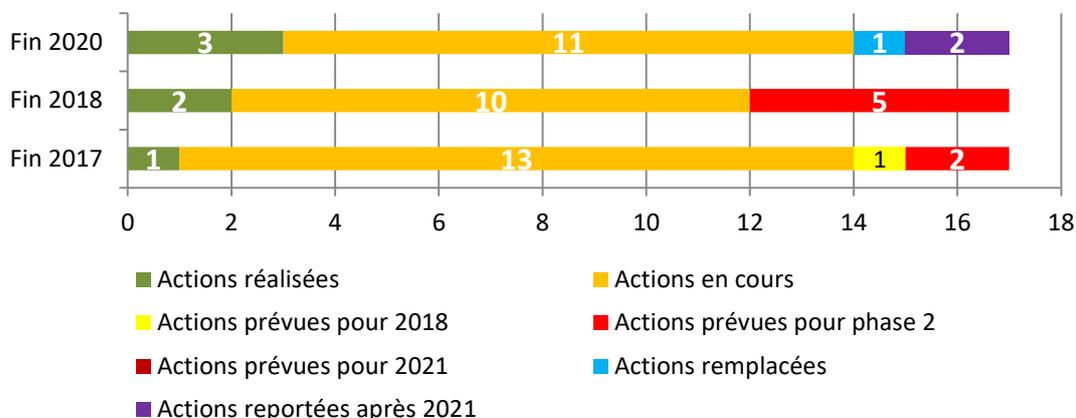
Sur les 188 actions prévues dans le Contrat de baie des Iles d'Or, 17 portent sur l'enjeu D. Elles s'organisent autour de 3 objectifs transversaux. La majorité des actions sont des actions de communication, de formation et de sensibilisation.



**1. ENJEU D : BILAN GENERAL DES ACTIONS SUR LA PERIODE 2016-2020**

Le diagramme ci-après présente la dynamique de mise en œuvre du Contrat depuis son démarrage pour les actions relevant de l'enjeu D.

**Dynamique de la mise en œuvre de l'enjeu D du Contrat entre 2016 et 2020**

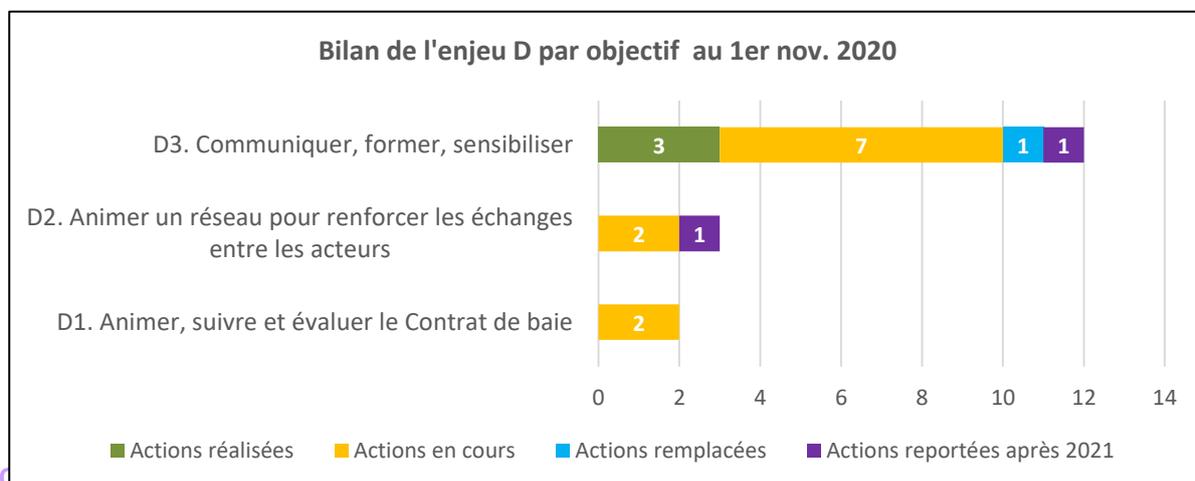


⇒ **81% des actions de l'enjeu D sont réalisées ou en cours au 1<sup>er</sup> novembre 2020**

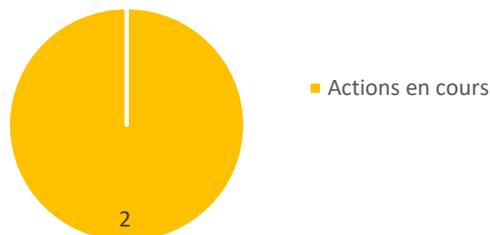
Cet enjeu est l'axe transversal du contrat de baie des Iles d'Or. Il se décline en 3 objectifs et 17 actions. Le diagramme présenté ci-dessous montre que la majeure partie des actions de cet enjeu ont été lancées dès le démarrage du Contrat et se poursuivent aujourd'hui. En effet, il s'agit essentiellement d'actions qui se déroulent chaque année comme l'animation des instances de gouvernance du Contrat, la diffusion de la newsletter de la chambre d'agriculture du Var (Mag'Gapeau), les animations pédagogiques « la Rade m'a dit » ou encore le festival GALATHEA sur le monde marin.

De manière globale pour l'enjeu D, nous pouvons noter qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2020 : 3 actions sont réalisées, 11 sont en cours, 1 est remplacée et 2 sont reportées hors Contrat.

Le diagramme ci-dessous présente de manière détaillée l'état d'avancement de l'enjeu C pour chacun de ses objectifs, au 1<sup>er</sup> novembre 2020. L'analyse de ce graphique est présentée dans les paragraphes suivants.



## D1. Animer, suivre et évaluer le Contrat de baie : état des actions au 1er nov.2020



- ✓ **2 actions en cours** : il s'agit tout d'abord de l'animation et du pilotage du Contrat de baie des Iles d'Or qu'assure la Métropole TPM et qui se traduit par le suivi des actions mises en place par les différents maîtres d'ouvrage, l'animation des différentes instances (Comité technique et financier, Comité de baie, Conseil Scientifique), la participation à des opérations de sensibilisation ou de formation des acteurs du territoire et la promotion du Contrat de baie des Iles d'Or dans diverses manifestations organisées sur le territoire. Il s'agit enfin de la création d'une commission pour le suivi des actions du Contrat de baie des Iles d'Or par la Marine nationale.



## FOCUS 11

### ANIMATION ET PILOTAGE DU CONTRAT DE BAIE DES ILES D'OR

#### (Fiche-action D.1.1)



Maître d'ouvrage : Métropole TPM

**Coût de l'action : 325 000 € HT (1 ETP)**

L'animation du Contrat de baie des îles d'Or se traduit par le suivi des actions mises en place par les différents maîtres d'ouvrage, l'animation des différentes instances (Comité technique et financier, Comité de baie, Conseil Scientifique), la participation à des opérations de sensibilisation, ou de formation des acteurs du territoire, et la promotion du Contrat de baie des Îles d'Or dans diverses manifestations organisées sur le territoire.

Concernant l'animation des instances, la cellule Contrat de baie a organisé plusieurs réunions de chacune des instances : le Comité technique et financier, le Comité de baie et le Conseil Scientifique.

-Les réunions du Comité technique et financier (3 réunions depuis le début du Contrat) : elles se sont tenues systématiquement avant chaque réunion du Comité de baie et ont permis de préparer ces dernières, en présentant un état d'avancement du Contrat et en débattant des éventuels points bloquants dans la mise en œuvre de celui-ci ;

-Les réunions du Comité de baie (4 réunions depuis le début du Contrat) : organisées annuellement (à l'exception de l'année 2019) avec tous les acteurs du territoire, elles ont permis de présenter et valider les grandes étapes du Contrat (préparation du programme d'actions, validation du Contrat, validation du bilan intermédiaire n°1) ;



-Les réunions du Conseil Scientifique (17 réunions plénières depuis le début du Contrat + groupes de travail thématiques) : elles ont permis de donner des avis consultatifs sur des questions d'ordre technique et scientifique, soit en lien avec l'élaboration des cahiers des charges de certaines études inscrites au Contrat, soit en lien avec des sollicitations des maîtres d'ouvrage. Au début du Contrat, le Conseil Scientifique a également travaillé sur l'évaluation prévisionnelle de ce programme.

Concernant la valorisation et la promotion du Contrat, la cellule Contrat de baie ainsi que le Président du Comité de baie des Îles d'Or se sont mobilisés depuis le début du Contrat pour faire connaître et valoriser la démarche, à la fois auprès des acteurs locaux mais aussi auprès de publics extérieurs, tant sur le plan national qu'international.

Plusieurs présentations du Contrat de baie des Îles d'Or ont ainsi été réalisées entre 2016 et 2020 auprès de publics cibles, parmi lesquelles on peut citer : le personnel de la base militaire de l'île du Levant (juillet 2016), les membres du Conseil de développement de TPM, représentant les acteurs de la société civile (février 2017), le CIL de l'île du Levant (mai 2017), les membres du Forum des gestionnaires des Aires Marines Protégées (octobre 2017), les étudiants de Master II « Sciences, technologies et environnement marin » de l'Université de Toulon

(décembre 2017), les élèves à la formation PORT PROPRES à Bormes (mars 2018) ou encore les élèves à la formation EXOCET à Hyères (avril 2018). Enfin, le Contrat a également été présenté en avril 2019 à Bizerte (Tunisie) lors des Ateliers de décentralisation des collectivités locales pour la gestion des espaces marins et côtiers, et en janvier 2020 lors du Workshop transfrontalier organisé dans le cadre du projet MARITTIMO RETRALAGS à Orbetello (Italie).

Enfin, l'élaboration de ce bilan intermédiaire n°2, sur la période (2016-2020) ainsi que la préparation du programme d'actions 2021 a nécessité un travail important d'enquête et d'animation auprès des maîtres d'ouvrages. Près de 25 rendez-vous avec les maîtres d'ouvrage ont été menés entre septembre et octobre 2020, afin de collecter les informations nécessaires à l'actualisation de l'état d'avancement du Contrat ainsi qu'à l'identification des nouvelles actions à rajouter pour 2021. Ces échanges nourrissent la dynamique du Contrat.

**Objectif D2 : Animer un réseau pour renforcer les échanges entre les acteurs (3 actions)**

**D2. Animer un réseau pour renforcer les échanges entre les acteurs : état des actions au 1er nov.2020**



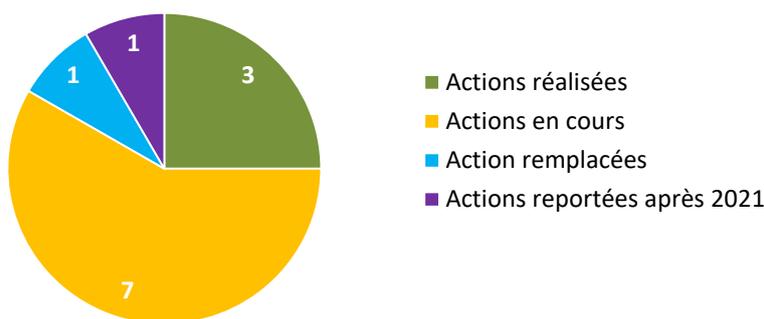
- ✓ **2 actions en cours :** en lien avec l'animation du contrat de baie, il s'agit pour la Métropole TPM d'articuler le Contrat de baie des Îles d'Or avec les autres démarches structurantes du territoire comme l'Opération Grand Site Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères, le SCOT Provence Méditerranée, le SAGE Gapeau et la démarche Natura 2000 Rade d'Hyères. Une autre action plus spécifique vise à animer des groupes de travail thématiques avec les acteurs du Contrat de baie. Sur ce point, des échanges bilatéraux avec les maîtres d'ouvrage ont été organisés en fonction des opportunités et des besoins identifiés, ainsi que la mise en réseau de certains maîtres d'ouvrage sur des thématiques et des problématiques communes.



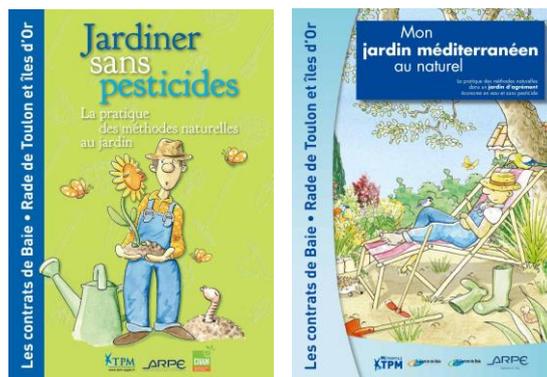
- ✓ **1 action reportée après 2021 (hors Contrat)** : cette action concerne l'organisation d'un colloque national des contrats de baie qu'il apparaît plus judicieux de prévoir à l'issue des deux contrats de baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or pour pouvoir y exploiter des enseignements et des recommandations de ces démarches.

**Objectif D3 : Communiquer, former et sensibiliser les acteurs et la population (12 actions)**

**D3. Communiquer, former, sensibiliser : état d'avancement des 12 actions au 1er nov. 2020**



- ✓ **3 actions réalisées** : un livret « Jardiner sans pesticides » à destination des particuliers a été réalisé dans le cadre des contrats de baie portés par la Métropole TPM. Il a été complété en 2017 par un second livret pédagogique « Mon jardin méditerranéen au naturel ».



Au sein de la Marine nationale et de la DGA, des actions de communication et de sensibilisation sur les enjeux du Contrat de baie ont également été mises en œuvre. Des interventions

se sont tenues sur le Contrat de baie des Îles d'Or mais aussi sur Natura 2000 sur la base principale du Levant. Dans le cadre des actions de formation des marins et des audits spécifiques « label passeport propre » sur les bâtiments de la Marine nationale, une communication spécifique est faite sur les enjeux du contrat de baie. La Marine a également accueilli jusqu'en octobre 2020 l'exposition itinérante « Pelagos ».

Enfin, pour sensibiliser les visiteurs à la préservation des milieux aquatiques, deux parcours halieutiques ont été réalisés à Pierrefeu le long du Réal Martin par la Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

- ✓ **7 actions en cours** : il s'agit des actions récurrentes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement menées chaque année sur le territoire du Contrat de baie. Cela concerne en particulier le programme pédagogique « La Rade m'a dit » qui permet chaque année de sensibiliser près de 70 classes de cycle 2 et cycle 3, la newsletter « Mag Gapeau » produite par la Chambre d'Agriculture, le festival du monde marin GALATHEA qui accueille depuis 2016 plusieurs milliers de visiteurs à chaque édition, les animations proposées par la Ligue de Protection

des Oiseaux pour sensibiliser le grand public à la richesse des milieux naturels ou encore l'animation du réseau des sentiers sous-marins qui permet d'échanger et de capitaliser les expériences de chacun.

Enfin, une action portant sur la sensibilisation des passagers à bord des navettes maritimes assurant la liaison entre le continent et les îles, a également été initiée par le Parc national de Port-Cros, via la mise à disposition d'un enregistrement sonore auprès de la compagnie de transport maritime principale. Une borne Wi-Fi a également été installée à la Tour fondue. Enfin, il est à noter qu'une thèse est en cours pour étudier les outils incitatifs (Nudge) les plus performants pour sensibiliser les visiteurs et les inciter à des comportements écoresponsables.

- ✓ **1 action remplacée** : la création d'un livret pédagogique pour la découverte de la rivière et des milieux aquatiques est remplacée par l'action menée auprès des scolaires par le syndicat mixte du bassin versant du Gapeau qui répond en grande partie à l'objectif de sensibiliser les scolaires sur la question de l'eau et de ses enjeux.
- ✓ **1 action reportée après 2021 (hors Contrat)** : il s'agit de l'organisation d'une manifestation « Fête du Gapeau : de la source à la mer ». Aucune maîtrise d'ouvrage n'avait été précisément définie pour cette opération au début du Contrat, ce qui rend sa mise en œuvre plus compliquée. Toutefois, l'idée reste intéressante et une réflexion sera menée dans les prochaines années pour créer un événement de ce type et faire vivre l'esprit Contrat de baie.

## FOCUS 12

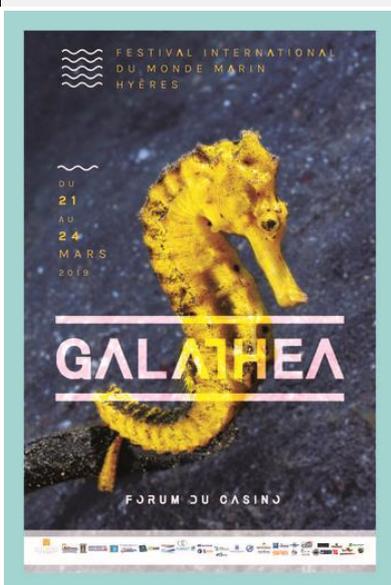
### ORGANISATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU MONDE MARIN A HYERES - GALATHEA (Fiche-action D.3.12)

Maître d'ouvrage : Association GALATHEA



Coût de l'action : ~40 000 € HT / an

**Ce festival a pour ambition de faire découvrir et de sensibiliser tous les publics aux beautés et aux fragilités du monde marin et sous-marin. Cette année 2020 marquera la 5<sup>ème</sup> édition du festival Galathea. Après trois années de collaboration tripartite des associations Déclif Bleu Méditerranée, AREVPAM et 2000 regards sous la mer, une structure dédiée à l'organisation a été créée en mai 2019 : l'association GALATHEA.**



Chaque année depuis 2016, le festival international du monde marin, dénommé par la suite « Festival Galathea » a été organisé sur la commune d'Hyères. Se déroulant sur quatre journées (deux réservées aux scolaires et deux réservées au grand public), ce festival est l'occasion pour tous les curieux et amoureux de la mer de s'immerger dans le monde du silence. Plusieurs animations sont proposées chaque année pendant cette période : stands, expositions intérieures (Forum du Casino) et extérieures (en centre-ville de Hyères), concours photos et vidéos sous-marines, projections, conférences, visites des Salins, concours dessin, exposition de bandes-dessinées et dédicace de leurs auteurs, avant-premières...

Chaque édition a de plus toujours été parrainée et soutenue par deux professionnels de la mer : Stéphane MIFSUD (2017), Dominique SERAFINI (2017), Laurent BALLESTA (2018), Yvan BOURGNON (2018), Alexia BARRIER (2019), Alban MICHON (2019).

En 2019, l'édition s'est déroulée du 21 au 24 mars. Elle a permis d'accueillir près de 7 500 visiteurs et 1 300 scolaires, qui ont pu s'informer grâce à la cinquantaine de stands proposés au Forum du Casino (stands des institutionnels, professionnels de la mer, associations, artisans, artistes, Parc naturel marin de Mayotte). Quatre expositions ont été proposées en intérieur, deux en extérieur (grilles de l'avenue Clotis et Esplanade de la Piscine municipale), 19 conférences ont été soutenues, accueillant plus de 1 700 personnes, et 17 projections ont eu lieu, suivies par plus de 2 000 personnes. Des concours de photographies (118 photographes, représentant 8 pays) et vidéos sous-marines (55 cinéastes) ont également été organisés et une aire de jeux créatifs pour les enfants a été proposée le samedi et dimanche au centre du Forum du Casino, avec concours et remise de prix à la clé.

Au fil des ans, cet événement prend une place majeure dans le calendrier local. En mobilisant des partenaires, experts et scientifiques, professionnels de l'éducation à l'environnement, autour d'animations et de conférences sur le milieu marin, cet événement touche un large public et contribue ainsi à faire connaître, former et sensibiliser les acteurs du territoire et la population à la préservation de l'environnement marin, tel que cela est visé dans le Contrat de baie des Îles d'Or. L'édition 2020 s'est déroulée du 6 au 8 novembre.

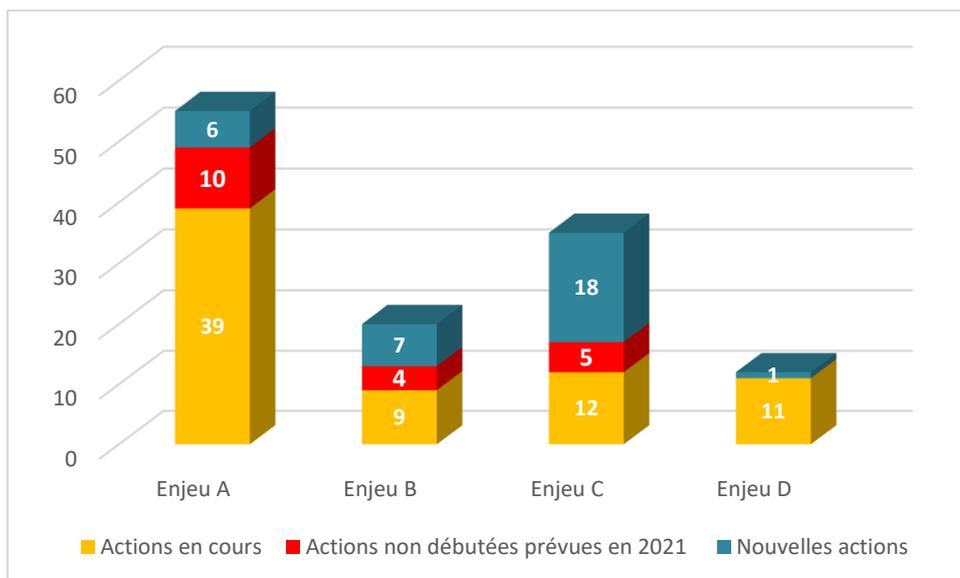
### III. PERSPECTIVES 2021

Il s'agit de la dernière année de la programmation du Contrat de baie des Iles d'or et l'animation se concentrera sur le suivi des 122 opérations prévues pour cette année. Celles-ci se répartissent en plusieurs catégories : 71 actions en cours comprenant celles qui se déroulent chaque année, celles qui vont s'achever en 2021 et celles qui se prolongeront après 2021. Viennent ensuite les 19 actions prévues dès le départ pour un démarrage en fin de contrat et enfin les 32 nouvelles actions identifiées lors des entretiens en septembre et octobre 2020 avec les maîtres d'ouvrage.

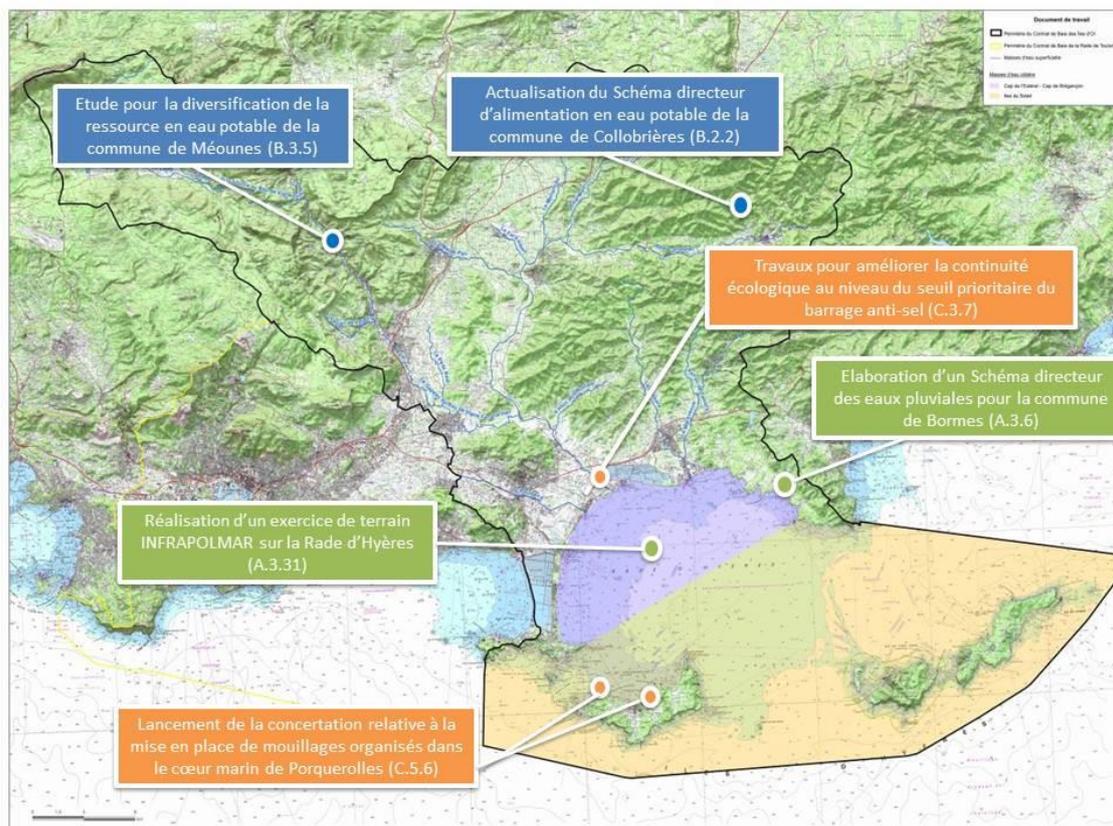
Ce qui représente 55 actions pour l'enjeu A (Pollution) dont 6 nouvelles / 20 actions pour l'enjeu B (Ressource en eau) dont 7 nouvelles / 35 actions pour l'enjeu C (Milieux) dont 18 nouvelles et 12 actions pour l'enjeu D (Animation/communication) dont 1 nouvelle.

Les actions déjà en cours ayant déjà été présentées dans le chapitre bilan, des exemples d'actions non débutées (prévues en 2021) sont détaillés dans cette partie. Une attention particulière est ensuite portée sur les 32 nouvelles actions qui sont présentées par enjeu, et qui représentent un budget prévisionnel global d'environ 6 millions d'euros hors taxes.

**Année 2021 du programme d'actions**



## 1. Exemples d'actions non-débutées, prévues en 2021



- ✓ **Pour l'enjeu A** : plusieurs actions inscrites au Contrat pour lutter contre les pollutions à caractère chimique seront lancées en 2021. Il s'agit notamment de l'élaboration du Schéma directeur des eaux pluviales de la commune de Bormes et de l'organisation d'un exercice de terrain INFRAPOLMAR sur la Rade d'Hyères qui devrait être organisé au printemps 2021. L'idée est de s'appuyer sur l'expertise du CEDRE pour organiser cet exercice, avec la simulation d'une cellule de crise et un atelier terrain pratique de gestion de crise. Concernant la réduction des pollutions microbiologiques, des opérations structurantes de réhabilitation des réseaux d'assainissement seront menées sur la commune de Méounes pour lutter contre les entrées d'eaux claires parasites, avant de procéder à la construction de la nouvelle station d'épuration.
- ✓ **Pour l'enjeu B** : plusieurs actions stratégiques inscrites au Contrat seront lancées en 2021 sur le territoire comme par exemple l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune de Collobrières, ou encore une étude pour la diversification de la ressource en eau potable de la commune de Méounes. La mise en conformité réglementaire de certains captages en eau potable sera également finalisée.
- ✓ **Pour l'enjeu C** : l'année 2021 sera marquée par la réalisation des travaux pour améliorer la continuité écologique au niveau du seuil prioritaire du barrage anti-sel (aménagement d'une passe à poissons) et le lancement de la concertation relative à la mise en place de mouillages organisés dans le cœur marin de Porquerolles.

## 2. Nouvelles actions de la programmation 2021

Comme indiqué précédemment, de nombreux contacts ont été pris à l'automne 2020 avec les différents maîtres d'ouvrage du Contrat pour dresser le bilan qui a été présenté au chapitre II du présent document. Lors de ces rencontres, des discussions autour des actions prévues pour 2021 ont été menées. Ces échanges ont permis d'identifier de nouvelles actions à rajouter à la programmation du Contrat car en lien étroit avec les objectifs fixés dans cette démarche.

Ainsi, 32 nouvelles actions ont été identifiées et sont donc à rajouter à la programmation globale du Contrat de baie, ce qui porte le nombre définitif d'actions à 220 pour la période 2016-2021. Ces nouvelles actions seront lancées en 2021 et seront portées par 8 maîtres d'ouvrage, déjà signataires du Contrat de baie.

Ces 32 nouvelles actions se répartissent de la manière suivante :

- ✓ **6 nouvelles actions pour l'enjeu A** « Réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins » ;
- ✓ **7 nouvelles actions pour l'enjeu B** « Gestion durable des ressources et des milieux naturels » ;
- ✓ **18 nouvelles actions pour l'enjeu C** « Préservation et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins en lien avec la gestion du risque » ;
- ✓ **1 nouvelle action pour l'enjeu D** « Mise en œuvre d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire et les démarches existantes ».

Les maîtres d'ouvrage de ces nouvelles actions sont les suivants :

- ✓ Métropole TPM (Direction des ports, Direction du Développement durable et valorisation du territoire, Direction Eau & Assainissement, Direction Prévention des Risques) : 14 nouvelles actions
- ✓ Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau : 9 actions
- ✓ Chambre d'agriculture : 1 action
- ✓ Commune de Collobrières : 1 action
- ✓ Commune de Pierrefeu : 1 action
- ✓ Commune d'Hyères : 3 actions
- ✓ Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique : 1 action
- ✓ Marine nationale : 2 actions

Le montant prévisionnel global de ces nouvelles actions s'élève à environ 6 millions d'Euros Hors Taxes.

L'ensemble de ces nouvelles actions est présenté ci-après :

### **Enjeu A : 6 nouvelles actions pour réduire les pollutions microbiologiques et chimiques**

#### **Objectif A2 : réduire les pollutions microbiologiques**

- Le raccordement au réseau d'assainissement collectif des hameaux de la Tuilière, Saint-Jean et la Portanière (Commune de Pierrefeu),
- Le diagnostic des réseaux d'assainissement pour lutter contre les eaux parasites sur le système d'assainissement de l'Almanarre (Métropole TPM),
- Les travaux de renouvellement ou réhabilitation des réseaux d'assainissement pour lutter contre les intrusions d'eaux parasites sur le système d'assainissement de l'Almanarre (Métropole TPM).

#### **Objectif A3 : réduire les pollutions chimiques**

- L'élaboration du Schéma Directeur des eaux pluviales sur le bassin versant des Côtiers Est de la Métropole TPM (Métropole TPM),
- Les travaux de désimperméabilisation au niveau de voiries situées sur la frange littorale de la Métropole TPM (Hyères l'Aiguade / La Capte / La Bergerie / Le Pradet) - Tranche 2 (Métropole TPM),
- L'animation d'un groupe de travail transversal pour aider à la définition d'un cadre réglementaire pour les rejets non domestiques dans le réseau pluvial ou le milieu naturel (Métropole TPM). En effet, il existe un manque de connaissance sur les seuils réglementaires autorisés pour les rejets non-domestiques dans le réseau pluvial ou le milieu naturel. C'est le cas des effluents de caves viticoles par exemple. L'objectif de cette démarche est d'aller vers des actions de type PRO'BAIE pour conseiller les professionnels et les accompagner pour réduire les pollutions vers le milieu naturel.

### **Enjeu B : 7 nouvelles actions pour mieux gérer la ressource en eau, en lien avec le PRGE Gapeau**

#### **Objectif B1 : Améliorer la connaissance et les suivis du milieu**

- Etude sur l'opportunité et les conditions d'une valorisation des anciennes retenues DFCI sur le bassin versant du Gapeau (SMBVG),
- Etude pour évaluer les potentialités des karsts en termes de ressource en eau sur le bassin versant du Gapeau (SMBVG),
- Etude sur le rôle des canaux d'irrigation dans l'alimentation en eau de la nappe alluviale du Gapeau (SMBVG),
- Animation territoriale pour une meilleure connaissance des prélèvements individuels (forages privés) (SMBVG),
- Animation territoriale pour une meilleure connaissance des prélèvements effectués par les ASA, dans le cadre de la mise en place de l'OUGC du bassin versant du Gapeau (Chambre d'Agriculture du Var).

**Objectif B2 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau**

- Elaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle de la Métropole TPM (Métropole TPM),
- Travaux de réhabilitation des conduites d'adduction et de distribution en eau potable située sur la Route de Grimaud (Commune de Collobrières)

**Enjeu C : 18 nouvelles actions pour préserver et améliorer les fonctionnalités naturelles des milieux****Objectif C1 : Améliorer les connaissances et les suivis des milieux**

- Diagnostic des pollutions de la zone humide de la Lieurette (Métropole TPM),
- Etude du fonctionnement hydraulique des marais satellites de la Bergerie, du Pousset et des Estagnets (Métropole TPM),

**Objectif C3 : Améliorer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des zones humides, rétablir la continuité écologique**

- Etudes locales d'amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau et de réduction du risque d'inondation sur le bassin versant du Gapeau (SMBVG)
- Etude préliminaire de restauration fonctionnelle du ruisseau de Farembert (SMBVG)
- Etude pour l'aménagement de 8 seuils pour rétablir la continuité écologique sur le Meige Pan (4 seuils) et le Réal Martin (4 seuils) (SMBVG),
- Travaux pour l'optimisation de la continuité écologique du seuil de Cancérilles (Signes) (Fédération de pêche),
- Mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve du Roubaud et de ses affluents (année 2) (Métropole TPM),
- Mise en œuvre du plan de gestion des étangs de Sauvebonne (Commune d'Hyères).

**Objectif C4 : Limiter les conséquences de l'érosion côtière**

- Définition d'une stratégie de gestion durable du trait de côte à l'échelle de la métropole TPM (Métropole TPM).

**Objectif C5 : Maintenir et/ou restaurer l'équilibre écologique du milieu marin**

- Installation d'équipements de restauration et d'expertise écologique au niveau du port de Porquerolles (Métropole TPM Ports),
- Etude de maîtrise d'œuvre pour la création d'une zone de mouillage organisée au niveau de l'avant-port de l'Ayguade du Levant (Métropole TPM Ports),
- Etudes de faisabilité pour Création d'une zone de mouillage organisée au niveau de la presqu'île de Giens (Métropole TPM Ports),

- Etudes de faisabilité pour la mise en place d'une ZMEL au niveau de l'avant-port du port Saint-Pierre à Hyères (Commune d'Hyères Ports) - sous réserve de réponse à l'appel à projets de la DIRM Méditerranée « Réduction de l'impact des ancres des navires de plaisance sur l'herbier de posidonie par la mise en œuvre de mouillages organisés »,
- Etude préalable relative à la mise en place d'un balisage écologique sur le littoral de la commune d'Hyères (Commune d'Hyères Ports) - sous réserve de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de l'OFB dans le cadre du LIFE MARHA « Mise en place et expérimentations de mouillages et de balisages de moindre impact sur la façade Méditerranée »,
- Elaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) à l'échelle de la Métropole (Métropole TPM),
- Mise en place d'ancrages écologiques zone de Brégançon et/ou rade d'Hyères (Marine Nationale),
- Mise en œuvre d'un dispositif innovant combinant la détection des cétacées et l'effarouchement des poissons afin de protéger les espèces marine de l'impact acoustique des explosions marine (démunage en mer). (Marine Nationale).

### **Objectif C6 : Maintenir et/ou restaurer l'équilibre écologique du milieu marin**

- Opération de ramassage des macro-déchets sur le Gapeau et ses affluents (SMBVG)

### **Enjeu D : 1 nouvelle action d'éducation à l'environnement et au développement durable**

### **Objectif D3 : Communiquer, former et sensibiliser les acteurs et la population**

- Animations pédagogiques auprès des scolaires (cycle 3, collèges, lycées) sur le bassin versant du Gapeau  
- Année 2021/2022 (SMBVG)

## Conclusion

Le présent document avait pour objectif de faire un point sur l'état d'avancement du Contrat de baie des Îles d'or qui a été signé le 3 juillet 2017. Au regard des éléments présentés, nous pouvons constater que le taux de réalisation des actions est très satisfaisant, et ce pour tous les enjeux du Contrat (77% des actions sont réalisées ou en cours au 1<sup>er</sup> novembre 2020). Ces éléments soulignent ainsi la forte mobilisation des maîtres d'ouvrage sur l'ensemble du territoire du contrat au cours de cette première période et le respect des engagements pris par ces derniers au moment de la signature.

De manière globale, cette première phase a été marquée par l'élaboration de nombreux documents stratégiques et structurants dans tous les domaines du Contrat qui vont permettre de mettre en œuvre des programmes d'actions opérationnels adaptés au territoire et aux enjeux actuels. Nous pouvons par exemple citer les différents schémas directeurs d'assainissement actualisés (enjeu A), le plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE) sur le bassin versant du Gapeau (enjeu B), les PAPI sur chacun des bassins versants du territoire (enjeu C) ou encore le nouveau plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral sur la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères (enjeu C).

Sur le plan de la connaissance, des suivis pérennes de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ont également été mis en place au cours de cette première phase, à la fois sur le milieu continental (mise en place d'un suivi durable de la qualité des eaux superficielles du Gapeau) et sur le milieu marin (mise en place d'un suivi RINBIO à l'échelle de la Rade pour permettre le suivi dans le temps de la qualité des eaux côtières). Ces suivis sont des outils pertinents pour évaluer l'effet des actions menées dans le cadre du Contrat de baie, et plus globalement des différentes politiques publiques.

Enfin, la période (2016-2020) a également été marquée par la mise en œuvre de nombreuses actions à caractère opérationnel, qui ont contribué efficacement aux objectifs du Contrat de baie. Il s'agit par exemple des travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration de la commune de Collobrières, des travaux effectués sur les réseaux d'assainissement pour lutter contre les entrées d'eaux parasites et ainsi améliorer le fonctionnement des systèmes de traitement par temps de pluie, des travaux de dérasement sur le seuil de la Grillonne (La Crau), des travaux de désenrochement sur le front de mer des Vieux Salins d'Hyères ou encore des animations pédagogiques auprès des scolaires.

En ce qui concerne les attentes exprimées par le Comité d'agrément du Bassin Rhône Méditerranée en début de contrat (avis du 17 juin 2016), nous pouvons considérer que celles-ci ont été bien respectées. Une attention particulière était souhaitée sur le lancement des études nécessaires à l'avancement du SAGE Gapeau, notamment la caractérisation et le suivi de l'état quantitatif en vue de l'élaboration d'un PGRE sur le bassin versant du Gapeau, sur le lancement des études et travaux sur les seuils prioritaires pour la continuité écologique sur la partie aval du Gapeau, sur les actions de sensibilisation pour réduire les pollutions diffuses

par les pesticides et les nutriments ou encore sur la réduction des apports à la mer (schémas directeurs des eaux pluviales, démarche Pro'baie, certification Port propre, déploiement du label Bateau bleu). L'ensemble de ces opérations ont été mises en œuvre ou sont en cours sur le territoire.

Ces efforts devront être poursuivis sur l'année 2021 et l'accompagnement, par la cellule d'animation, des maîtres d'ouvrage, devra être renforcé pour la bonne mise en œuvre du programme et l'atteinte d'un taux de réalisation optimal du contrat. Ce travail sera restitué au Comité de baie qui est le point de rencontre de tous les acteurs et la force de cette démarche.

Enfin, la fin d'année 2021 sera également marquée par le démarrage du bilan global du Contrat, à la fois sur le plan administratif, technique, financier et environnemental, l'objectif étant d'évaluer l'évolution de la qualité des eaux et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques de la Rade d'Hyères et son bassin versant au regard des actions mises en œuvre et des efforts consentis par l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre de ce Contrat.

ANNEXE : TABLEAU DE L'ETAT DES ACTIONS AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2020

A	1	1	Action non débutée - Reportée hors Contrat	Etude pour l'amélioration des connaissances des flux contaminants des cours d'eau du bassin versant de la rade d'Hyères
A	1	2	En cours	Suivi des contaminants chimiques en milieu marin par l'utilisation d'intégrateurs biologiques (RINBIO)
A	1	3	Action non débutée - Reportée hors Contrat	Etude de cadrage sur la qualité des sédiments de la rade d'Hyères
A	1	4	En cours	Campagnes de suivi du milieu marin autour du rejet de la station d'épuration des Bormettes (La Londe)
A	1	5	Réalisée	Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles du Gapeau et ses affluents (état initial avant la mise en œuvre du programme d'entretien)
A	1	6	Réalisée	Mise en place d'un suivi de la qualité des eaux superficielles du Gapeau et de ses affluents (DCE compatible)
A	1	7	En cours	Evaluation de l'impact des apports polluants issus des bassins versants sur la qualité des eaux des canaux de ceinture des Salins d'Hyères
A	2	1	Réalisée	Actualisation du Schéma directeur d'Assainissement de la commune de La Londe
A	2	2	Réalisée	Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Bormes
A	2	3	Réalisée	Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Collobrières
A	2	4	En cours	Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Pierrefeu
A	2	5	Réalisée	Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Méounes
A	2	6	En cours	Mise en conformité du système d'assainissement de la ville de Collobrières
A	2	7	Réalisée	Etude de faisabilité préalable à la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Méounes
A	2	8	Action non débutée - Prévues en 2021	Travaux pour la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Méounes
A	2	9	En cours	Etude de faisabilité préalable aux travaux d'amélioration du système d'assainissement du Hameau de la Portanière à Pierrefeu
A	2	10	Réalisée	Restructuration des postes de relevage de la chaîne de transferts des effluents sur le front de mer hyérois (Simone Berriau, La Ritorte, Ayguade, Ceinturon)
A	2	11	En cours	Restructuration du réseau d'eaux usées du centre-ville de La Crau, modification du refoulement des Arquets et mise en place de points de mesures
A	2	12	Opération remplacée	Restructuration du réseau d'eaux usées de la zone du Palyvestre (Hyères)
A	2	13	Opération remplacée	Création d'un bassin de stockage en tête de la station d'épuration de l'Almanarre (Hyères)
A	2	14	Réalisée	Délestage du collecteur d'assainissement et du réseau pluvial du centre-ville de La Londe
A	2	15	En cours	Diagnostic permanent des réseaux d'assainissement de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
A	2	16	Réalisée	Travaux de réduction des eaux claires parasites sur le collecteur d'assainissement intercommunal de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau
A	2	17	Action non débutée - Prévues en 2021	Travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux d'assainissement communaux de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau
A	2	18	Réalisée	Travaux de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement de la commune de Cuers
A	2	19	En cours	Travaux de réduction des eaux claires parasites du réseau d'assainissement de la commune de Méounes
A	2	20	En cours	Diagnostic des eaux parasites entrant dans le système d'assainissement de la ville de Carnoules et travaux de réparation
A	2	21	En cours	Travaux pour limiter les entrées d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement de la commune de Collobrières

A	2	22	Réalisée	Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur le secteur des Borrels (Hyères)
A	2	23	En cours	Construction d'unités collectives de traitement des eaux usées sur le secteur des 2 <sup>èmes</sup> et 3 <sup>èmes</sup> Borrels (Hyères)
A	2	24	Réalisée	Assainissement du Hameau des Platanes sur la commune de Pierrefeu
A	2	25	Réalisée	Création d'un réseau public en vue du raccordement à l'assainissement collectif du Domaine Pas de Courtin (Bormes)
A	2	26	Réalisée	Raccordement de la zone « service piste » au réseau d'assainissement collectif de l'AIA Cuers / Pierrefeu
A	2	27	Action non débutée - Prévues en 2021	Bilan des SPANC à l'échelle du territoire du Contrat de baie des Iles d'or
A	2	28	Réalisée	Campagne de recherche des eaux parasites sur le réseau d'eaux usées de l'île de Porquerolles
A	2	29	En cours	Construction d'une nouvelle station d'épuration sur l'île de Porquerolles
A	2	30	Opération annulée	Optimisation de la station d'épuration de l'île de Port-Cros
A	2	31	En cours	Mise en conformité du système de traitement des eaux usées de la zone de vie de l'emprise militaire DGA sur l'île du Levant
A	2	32	En cours	Finalisation des diagnostics des installations d'assainissement autonome sur l'île du Levant
A	2	33	En cours	Déploiement du dispositif "Bateau bleu" sur le Parc national de Port-Cros, territoire pilote au niveau national
A	2	34	Réalisée	Mise en place de stations mobiles de récupération des eaux noires et des eaux grises des bateaux au niveau du Port Saint-Pierre (Hyères)
A	2	35	Réalisée	Installation de sanitaires sur la jetée sud du Port Saint-Pierre (Hyères)
A	2	36	En cours	Création de sanitaires publics et portuaires sur le port de la Tour Fondue (Hyères)
A	2	37	Réalisée	Travaux de rénovation des sanitaires du port de Porquerolles
A	2	38	En cours	Poursuite du suivi sanitaire de la qualité des eaux de baignade sur la commune d'Hyères
A	2	39	En cours	Renouvellement de la certification « Eaux de Baignade » pour les plages de la commune d'Hyères
A	2	40	Action non débutée - Prévues en 2021	Mise en place de la démarche de certification « Eaux de Baignade » pour les plages de la commune de La Londe
A	3	1	Opération annulée	AMO Transfert de la compétence pluviale - Territoire de TPM
A	3	2	Réalisée	AMO - Transfert des compétences Eau et Assainissement - Territoire de la CCGV
A	3	3	Réalisée	AMO - Transfert des compétences assainissement / pluvial / eau potable - Territoire de MPM
A	3	4	En cours	Etude complémentaire pour la finalisation du Schéma Directeur des eaux pluviales de la commune d'Hyères
A	3	5	En cours	Actualisation du Schéma Directeur des eaux pluviales de la commune de La Londe
A	3	6	Action non débutée - Prévues en 2021	Réalisation du Schéma Directeur des eaux pluviales de la commune de Bormes
A	3	7	Réalisée	Réalisation du Schéma directeur des eaux pluviales de la commune de La Crau
A	3	8	Opération annulée	Réalisation d'un Schéma directeur communautaire des eaux pluviales sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
A	3	9	En cours	Actualisation du Schéma Directeur des eaux pluviales de la commune de Puget-Ville
A	3	10	Action non débutée - Prévues en 2021	Acquisition foncière de l'ancienne décharge d'Hyères (secteur du Palyvestre) et étude diagnostique des pollutions générées
A	3	11	En cours	Poursuite de la démarche Pro'Baie sur les communes de Hyères et La Crau

A	3	12	Réalisée	Recensement, identification et cartographie des entreprises à caractère industriel situées sur le reste du territoire du Contrat de baie des Iles d'or
A	3	13	En cours	Mise en œuvre d'une démarche de caractérisation des rejets d'eaux usées non domestiques de la BAN d'Hyères / Le Palyvestre
A	3	14	Réalisée	Réalisation de l'étude diagnostique environnementale Port propre sur les ports Saint-Pierre, Ayguade, La Capte et Auguier (Hyères)
A	3	15	En cours	Mise en place d'un système de traitement et recyclage des eaux issues des activités de carénage sur le port Saint-Pierre (Hyères)
A	3	16	Réalisée	Etude préliminaire aux travaux de dragage du port Saint-Pierre afin d'évaluer la contamination des sédiments et définir la stratégie de dragage
A	3	17	En cours	Obtention de la certification Port propre pour le port de Port-Cros
A	3	18	Réalisée	Acquisition d'une pompe mobile de récupération des eaux de cale des navires pour le port de Porquerolles
A	3	19	En cours	Récupération et traitement des eaux pluviales au niveau des quais de commerce du port de la Tour Fondue (Hyères)
A	3	20	En cours	Reconstruction du point propre du port de la Tour Fondue (Hyères)
A	3	21	Action non débutée - reportée hors Contrat	Réalisation de l'étude diagnostique Port propre sur le port du Niel (Hyères)
A	3	22	Action non débutée - reportée hors Contrat	Amélioration du traitement des eaux issues des activités de carénage dans le cadre du projet de réfection du port du Niel (Hyères)
A	3	23	En cours	Renouvellement de la certification "Port propre" pour les ports Miramar et Maravenne (La Londe)
A	3	24	En cours	Sensibilisation des gestionnaires portuaires du territoire du C BIO sur les nouvelles filières de traitement et de valorisation des sédiments marins dragués
A	3	25	En cours	Recensement, cartographie des sites de stockage ou de carénage des bateaux à terre et diagnostic des pratiques
A	3	26	Réalisée	Rénovation et mise en place d'ouvrages de traitement destinés à l'amélioration des rejets pluviaux sur les parkings aéronautiques de la BAN d'Hyères / Le Palyvestre
A	3	27	Réalisée	Mise en place d'ouvrages de traitement destinés à l'amélioration de la qualité des rejets d'eaux pluviales des pistes aéronautiques de l'aérodrome Toulon / Hyères
A	3	28	En cours	Dépollution des sols au niveau de l'ancien parc à ferrailles de l'AIA Cuers / Pierrefeu
A	3	29	Action non débutée - Prévues en 2021	Traitement des eaux de ruissellement des sols au niveau des aires de points fixes et parkings piste de l'AIA Cuers / Pierrefeu
A	3	30	Réalisée	Dépollution de l'ancien atelier de traitement de surface de l'AIA Cuers / Pierrefeu
A	3	31	Action non débutée - Prévues en 2021	Réalisation d'un exercice de terrain Infrapolmar sur la Rade d'Hyères (Hyères, La Londe, Bormes)
A	3	32	Opération annulée	Suivi des pollutions accidentelles en cœur de Parc
A	3	33	En cours	Acquisition de kits anti-pollution pour intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle sur les ports de Porquerolles, La Tour Fondue et l'Ayguade du Levant
A	3	34	En cours	Création et installation de la signalétique Port propre sur les ports de Porquerolles, La Tour Fondue et l'Ayguade du Levant (Hyères)
A	4	1	En cours	Maintien du poste d'animateur de la thématique agricole sur le bassin versant Bas Gapeau / Eygoutier
A	4	2	En cours	Animation d'un groupe de travail spécifique aux horticulteurs de la filière pivoine et accompagnement collectif pour l'utilisation des fertilisants
A	4	3	En cours	Animation d'un groupe de travail spécifique à la filière viticole et accompagnement collectif pour l'utilisation des fertilisants
A	4	4	Réalisée	Développement d'une base de référence Nitratest pour le suivi de la filière pivoine et de la filière figue
A	4	5	Réalisée	Réflexion sur les aires collectives de lavage et les bornes de remplissage des pulvérisateurs agricoles
A	4	6	Réalisée	Création d'une aire collective de remplissage et de lavage des pulvérisateurs pour les agriculteurs de Pierrefeu
A	4	7	Opération annulée	Création d'une aire collective de remplissage et de lavage des pulvérisateurs pour les agriculteurs de Puget-ville et Carnoules

A	4	8	Réalisée	Diagnostic des pratiques de l'usage des phytosanitaires et accompagnement des collectivités pour l'élaboration de plans de désherbage par site pilote adaptés (La Crau, La Farliède, Hyères)
A	4	9	En cours	Démarche zérophyto : étude, achat de matériel et travaux pour modifier les pratiques au sein de la commune de Puget-ville
A	4	10	Opération annulée	Elaboration du plan de désherbage des autres communes du territoire du Contrat de baie des Iles d'or
A	4	11	En cours	Diagnostic des pratiques des centres équestres et recherche de filières de valorisation des fumiers
A	4	12	Action non débutée - Prévue en 2021	Evaluation de l'impact des centres équestres sur l'aire d'alimentation d'un captage prioritaire en eau potable
A	5	1	Action non débutée - Prévue en 2021	Démarche de réduction de l'usage des produits biocides (désinfectants et détergents) dans les établissements publics
B	1	1	Réalisée	Finalisation de l'étude d'Evaluation des Volumes Prélevables Globaux (EVPG) sur le bassin versant du Gapeau
B	2	1	Réalisée	AMO - Réflexion sur l'organisation du service Eau potable à l'échelle de l'aire toulonnaise et sur l'optimisation de la gestion des ressources par anticipation de la loi Notre - Territoire de TPM
B	2	2	Action non débutée - Prévue en 2021	Actualisation du Schéma directeur et réalisation du zonage d'alimentation en eau potable de la commune de Collobrières
B	2	3	Réalisée	Elaboration d'un chapitre au sein du PAGD du SAGE Gapeau valant PGRE (Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau)
B	2	4	Opération remplacée	Elaboration du Schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune d'Hyères
B	2	5	En cours	AMO pour la mise en œuvre d'une conduite sous-marine d'alimentation en eau potable de l'île de Porquerolles
B	2	6	Action non débutée - Prévue en 2021	Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'île de Porquerolles
B	2	7	Réalisée	Diagnostic des forages d'alimentation en eau potable sur l'île de Port-Cros
B	2	8	Réalisée	Mise en place de compteurs de sectorisation sur les réseaux d'eau potable de la ville de La Londe pour rechercher les fuites
B	2	9	Réalisée	Mise en place de compteurs de sectorisation sur les réseaux d'eau potable de la CCVG pour rechercher les fuites
B	2	10	Réalisée	Mise en place de compteurs de sectorisation et d'un système de télégestion sur les réseaux d'eau potable de la commune de La Crau
B	2	11	En cours	Amélioration du rendement du réseau d'alimentation en eau potable sur la commune de Pierrefeu
B	2	12	Action non débutée - Reportée hors Contrat	Travaux pour améliorer le rendement du réseau d'eau potable de la commune de Méounes
B	2	13	En cours	Travaux de réparation de fuites prioritaires sur les réseaux d'alimentation en eau potable de la commune de La Crau
B	2	14	En cours	Travaux de rénovation des réseaux de distribution d'eau potable dans le centre-ville de la commune de Collobrières
B	2	15	Réalisée	Réduction des pertes d'eau au niveau du bassin de stockage de Saint-Croix (Pierrefeu) et optimisation du traitement
B	2	16	Réalisée	Réhabilitation de la conduite d'adduction en eau potable (issue des ressources propres de la commune) de la ville de Collobrières
B	2	17	En cours	Mise en place d'un suivi des consommations en eau potable des emprises du Ministère de la Défense
B	2	18	Réalisée	Etude de faisabilité pour la réutilisation des eaux traitées par la station d'épuration de l'Almanarre (Hyères)
B	2	19	Réalisée	Etude de faisabilité pour la réutilisation des eaux traitées par la station d'épuration de la ville de Cuers pour l'arrosage du stade municipal
B	2	20	En cours	Etude pour la diversification de la ressource pour l'alimentation en eau potable de la ville de Cuers
B	2	21	Action non débutée - Reportée hors Contrat	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales servant de réserve à incendie sur l'ancien parc à ferrailles de l'AIA Cuers / Pierrefeu
B	3	1	Réalisée	Finalisation de l'étude sur les aires d'alimentation des captages (AAC) prioritaires pour l'eau potable

B	3	2	En cours	Mise en œuvre des actions issues de l'étude AAC sur les captages prioritaires Golf Hôtel et Père Eternel (Hyères)
B	3	3	En cours	Mise en conformité réglementaire des captages d'alimentation en eau potable de Port-Cros et du Golf Hôtel (Hyères)
B	3	4	Action non débutée - Prévues en 2021	Mise en conformité réglementaire d'un des captages d'alimentation en eau potable de la commune de Collobrières
B	3	5	Action non débutée - Prévues en 2021	Etude pour la diversification et la sécurisation de la ressource en eau potable de la commune de Méounes
B	4	1	En cours	Gestion du dispositif Aqua Renova pour limiter la remontée du biseau d'eau salée dans le Gapeau
B	4	2	Réalisée	Mise en place d'un suivi piézométrique pérenne des nappes de l'île de Porquerolles
C	1	1	Réalisée	Mise en place d'un réseau de suivi des débits sur le Gapeau et ses affluents
C	1	2	Réalisée	Installation et suivi de la station hydrométrique située sur le bassin versant du Roubaud
C	1	3	Réalisée	Etude des Salins d'Hyères en tant que Socio-écosystème lagunaire (projet SALSA)
C	1	4	Action non débutée - Reportée hors Contrat	Actualisation de la cartographie des biocénoses marines de la rade d'Hyères
C	2	1	Réalisée	Préparation du PAPI complet sur le Gapeau et ses affluents
C	2	2	Réalisée	Préparation d'un PAPI complet Côtiers des Maures (incluant le bassin versant du Maravenne / Pansard)
C	2	3	Réalisée	AMO pour le lancement d'un PAPI sur les petits côtiers toulonnais, incluant le Roubaud
C	2	4	Réalisée	Etude pour la prévention des inondations : définition d'une stratégie globale de réduction de l'aléa inondation et détermination des zones naturelles d'expansion de crues sur le bassin versant du Gapeau
C	2	5	Réalisée	Etude pour la gestion intégrée du risque d'inondation des Vieux Salins d'Hyères et travaux d'urgence
C	2	6	Opération annulée	Acquisition foncière d'une zone humide en bordure du Gapeau (quartier du Plan du Pont - Hyères)
C	3	1	Réalisée	Etude SOCLE préalable à l'organisation et la mise en place de la future compétence GEMAPI sur le bassin versant du Gapeau
C	3	2	Réalisée	AMO pour la structuration de la future compétence GEMAPI sur le territoire de TPM (incluant le bassin versant du Roubaud)
C	3	3	Réalisée	Etude des conditions de déploiement de la compétence GEMAPI sur le territoire de la Communauté de Communes Méditerranée Porte de Maures (incluant le bassin versant du Maravenne)
C	3	4	Réalisée	Etude de faisabilité pour l'optimisation de la continuité écologique sur les 2 seuils prioritaires situés sur le Gapeau amont (Grillonne, Roquette)
C	3	5	Réalisée	Travaux pour l'optimisation de la continuité écologique sur le seuil prioritaire de la Grillonne (Gapeau amont)
C	3	6	Opération annulée	Travaux pour l'optimisation de la continuité écologique sur le seuil prioritaire de la Roquette (Gapeau amont)
C	3	7	Réalisée	Finalisation de l'étude de faisabilité pour l'optimisation de la continuité écologique sur les 2 seuils prioritaires situés sur le Gapeau aval (Clapière, barrage anti-sel)
			Action non débutée - Prévues en 2021	Travaux pour l'optimisation de la continuité écologique sur le seuil prioritaire du barrage anti-sel (Gapeau aval)
			Action non débutée - Reportée hors Contrat	Travaux pour l'optimisation de la continuité écologique sur le seuil prioritaire de la Clapière (Gapeau aval)
C	3	8	En cours	Etudes et travaux pour l'optimisation de la continuité écologique sur 3 seuils situés sur le Gapeau amont (Signes et Méounes)
C	3	9	Opération remplacée	Suppression du seuil de l'affluent du ruisseau de Carnoules
C	3	10	Réalisée	Elaboration d'un programme pluriannuel de travaux de restauration, d'entretien et de mise en valeur du Gapeau et de ses affluents
C	3	11	En cours	Coordination et mise en œuvre d'un plan de reconquête des principaux cours d'eau du bassin versant du Gapeau et d'amélioration du fonctionnement morphoécologique des cours d'eau
C	3	12	Action non débutée - Prévues en 2021	Elaboration d'un programme d'entretien et de restauration de la ripisylve du Maravenne

C	3	13	Réalisée	Etude pour établir un plan de gestion et un programme d'entretien des berges et de la ripisylve des cours d'eau orphelins, dont le Roubaud
C	3	14	En cours	Entretien et consolidation des berges du Farembert traversant l'AIA Cuers / Pierrefeu
C	3	15	Réalisée	Etude hydromorphologique globale sur le bassin versant du Gapeau
C	3	16	En cours	Etude de la potentialité écologique des petits cours d'eau du territoire de la Métropole TPM dont le Roubaud
C	3	17	Réalisée	Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion piscicole du Gapeau
C	3	18	En cours	Gestion des Salins d'Hyères
C	3	19	Réalisée	Etude de définition du plan de gestion n°2 des Salins d'Hyères
C	3	20	En cours	Travaux de restauration des infrastructures hydrauliques et des aménagements de génie écologique des Salins d'Hyères
C	3	21	Réalisée	Etude de maîtrise d'œuvre pour la restauration des fonctionnalités écologiques, hydrauliques et paysagères du canal de ceinture du Salin des Pesquiers (Hyères)
C	3	22	Réalisée	Travaux de restauration du canal de ceinture du Salin des Pesquiers (Hyères)
C	3	23	En cours	Valorisation écologique de la zone humide de la Lieurette (Hyères) : mise en œuvre des actions du plan de gestion
C	3	24	Action non débutée - Prévues en 2021	Acquisitions foncières pour la création d'une zone tampon au nord du Salin des Pesquiers et des Vieux Salins
C	3	25	Action non débutée - Prévues en 2021	Acquisition foncière de zones humides dans le secteur du Ceinturon
C	3	26	Action non débutée - Reportée hors Contrat	Acquisition foncière de zones humides dans le secteur du Palyvestre (Hyères)
C	3	27	Action non débutée - Reportée hors Contrat	Travaux de restauration de la zone humide du Palyvestre (Hyères)
C	3	28	Réalisée	Travaux de restauration écologique du secteur des Bas Jardins (La Londe)
C	4	1	Réalisée	Définition de la stratégie de gestion durable du cordon littoral des Vieux Salins d'Hyères et mise en œuvre des travaux à court terme préconisés
C	4	2	Réalisée	Travaux de sauvegarde du cordon littoral des Vieux Salins d'Hyères
C	5	1	Opération remplacée	Etude de l'impact des rejets du Salin des Pesquiers sur l'herbier de posidonies
C	5	2	En cours	Suivi des cages implantées dans le port Saint-Pierre (Hyères) dans le cadre du réseau RESPIRE
C	5	3	Réalisée	Elaboration du volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée
C	5	4	En cours	Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 "Rade d'Hyères"
C	5	5	Réalisée	Mise en place de mouillages organisés dans le cœur marin de Port-Cros
C	5	6	Action non débutée - Prévues en 2021	Mise en place de mouillages organisés dans le cœur marin de Porquerolles
C	6	1	En cours	Mise en place d'un programme de ramassage des macrodéchets sur le littoral
C	6	2	En cours	Suivi des déchets sur les plages du cœur de Porquerolles
D	1	1	En cours	Animation et pilotage du Contrat de baie
D	1	2	En cours	Création d'une commission de suivi des actions du Contrat de baie pour la Marine et la DGA
D	2	1	En cours	Articulation avec les autres démarches structurantes du territoire : signature d'un accord de partenariat, animation d'un groupe de travail technique et développement d'outils partagés
D	2	2	Action non débutée - Reportée hors Contrat	Organisation et animation d'un colloque national des contrats de baie

D	2	3	En cours	Animation de groupes de travail thématiques avec les acteurs du Contrat de baie (gestionnaires portuaires, communes littorales...)
D	3	1	En cours	Création d'une exposition itinérante Contrat de baie des Iles d'or
D	3	2	Action non débutée - Reportée hors Contrat	Organisation d'une manifestation "Fête du Gapeau : de la source à la mer"
D	3	3	En cours	Poursuite de l'opération "La rade m'a dit" sur les communes d'Hyères et La Crau
D	3	4	Opération remplacée	Création d'un livret pédagogique pour la découverte de la rivière et des milieux aquatiques à l'attention des scolaires
D	3	5	En cours	Mobilisation de l'ensemble des acteurs du transport maritime pour faire du temps de voyage, vers les îles et les côtes de Parc national, un moment privilégié de l'information et de la sensibilisation
D	3	6	Réalisée	Finalisation et diffusion du livret "Jardiner sans pesticides"
D	3	7	Réalisée	Mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation sur les enjeux du Contrat de baie au sein de la Marine nationale et de la DGA
D	3	8	En cours	Production et diffusion de la newsletter "Bassin versant Gapeau / Eygoutier"
D	3	9	En cours	Création et animation d'un réseau des sentiers sous-marins aux thématiques et approches complémentaires à l'échelle de l'aire maritime adjacente du Parc national de Port-Cros
D	3	10	Réalisée	Création de parcours de pêche labellisés le long du Gapeau
D	3	11	En cours	Valorisation de la biodiversité fluviale et littorale de la baie des Iles d'or
D	3	12	En cours	Organisation du festival international du monde marin d'Hyères (Galathéa)



**Contrat de Baie signé le 3 juillet 2017**

Photos : ©DR - ©Photos de couverture et 4<sup>ème</sup> de couverture : Hortense Hébrard/TPM - Olivier Pastor/TPM - Andromède (photos sous-marines)



Hôtel de la Métropole  
107, boulevard Henri Fabre  
CS 30536 - 83041 Toulon Cedex 9  
[contact@contratdebaie-tpm.org](mailto:contact@contratdebaie-tpm.org)  
[www.contratdebaie-tpm.org](http://www.contratdebaie-tpm.org)

